

CRIC n° 147 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 18 mai 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Printemps des cimetières ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir de l'archéologie en Wallonie ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien de la Région wallonne au 32 ^e Symposium de la pierre à Sprimont ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les dégradations observées au fort de Huy ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Veronica Cremasco – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la découverte de cinq fours à poterie à Andenne ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bicentenaire de la Belgique ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la fin des travaux d'entretien de la Butte du Lion de Waterloo ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du Grand Palais de Liège ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Veronica Cremasco – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'utilisation du bois comme matériau principal dans la construction de crèches ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de la petite enfance ».....	12
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’octroi de moyens complémentaires pour la rénovation des places d’accueil de la petite enfance »..... 13

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les approches innovantes et reproductibles en matière d’infrastructures de crèches »..... 14

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 15

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 15

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique des terrils »..... 15

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 17

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des congés de printemps pour le tourisme en Wallonie » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des congés de printemps » ;

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des congés de printemps »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Sabine Roberty – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les jobdays organisés dans le secteur du tourisme »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’accès aux vacances et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le score de touristicité et la boîte à outils à destination des communes »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’impact de la réforme des aides à la promotion de l’emploi (APE) dans les secteurs du patrimoine et du tourisme »..... 22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le cyclotourisme en Wallonie »..... 23

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le travail conjoint pour la recherche d’endroits de camp ».....24

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le colloque de VisitWallonia sur l’e-commerce du 9 juin 2026 ».....25

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme sportif en Wallonie ».....26

Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les hébergements touristiques labellisés « Bienvenue vélo » en Wallonie ».....27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les inquiétudes des campeurs de Claire-Fontaine et l’avenir incertain du site ».....28

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des maisons du tourisme ».....29

Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS..... 31

ABRÉVIATIONS COURANTES.....32

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Printemps des cimetières »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le Printemps des cimetières ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, les cimetières occupent une place particulière dans notre paysage wallon. Longtemps perçus uniquement comme des lieux de recueillement, ils sont aujourd'hui reconnus comme des espaces de mémoire collective, de transmission historique, de patrimoine artistique et architectural, mais également comme des lieux porteurs d'identité locale. À travers leurs monuments, leurs symboles funéraires ou encore leur aménagement paysager, ils racontent une partie de l'histoire de nos communes et de nos familles.

Ces dernières années, on observe un intérêt croissant pour ce patrimoine funéraire, tant de la part des acteurs patrimoniaux que du grand public. Plusieurs communes,

associations, cercles d'histoire locale ou opérateurs touristiques développent désormais des visites guidées, des parcours thématiques ou encore des démarches de valorisation mémorielle et paysagère.

Dans ce contexte, vous avez déjà eu l'occasion, lors d'un précédent échange en commission, de souligner la richesse du patrimoine funéraire wallon ainsi que les différentes initiatives mises en œuvre pour mieux le préserver et le faire connaître. Vous aviez notamment évoqué l'événement intitulé le Printemps des cimetières, organisé également en Wallonie, dans le sillage d'une initiative qui est née en France et qui est dédiée à la découverte du patrimoine funéraire et mémoriel.

Afin d'éclairer davantage cette initiative et notre Commission, pourriez-vous nous préciser en quoi consiste concrètement le Printemps des cimetières ?

Quel rôle joue aujourd'hui le Printemps des cimetières dans la mise en valeur du patrimoine funéraire wallon ? Comment la Région accompagne-t-elle les acteurs locaux qui s'y engagent ? Y a-t-il une volonté de mieux relier cet événement aux outils régionaux existants ? Enfin, voyez-vous des pistes pour faire évoluer cette initiative à l'échelle wallonne ?

Derrière cette question patrimoniale, il y a un enjeu de transmission de notre histoire locale et collective. Un cimetière n'est pas uniquement un lieu de recueillement, c'est surtout une partie de notre mémoire collective dans nos villes et nos communes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le patrimoine funéraire est un levier de connaissance de notre société d'une grande richesse. C'est dans cette optique globale que le Printemps des cimetières met en valeur, chaque année au mois de mai, le patrimoine funéraire et mémoriel au travers d'animations variées.

Cette initiative a été créée en 2016 en France, sous la houlette du Patrimoine Aurhalpin, Fédération régionale des acteurs du patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes. En une décennie d'existence, l'événement a essaimé sur l'ensemble du territoire français et sur une partie du territoire européen, en particulier en Belgique, à Bruxelles et en Wallonie.

Du côté wallon, l'événement est notamment coordonné par le GAL Meuse@Campagnes qui s'associait pour la troisième fois en 2026 à l'événement français. Une programmation de trois journées – du 8 au 10 mai – a mis en lumière, au travers d'activités variées, les sites funéraires et mémoriels des communes d'Andenne, Éghezée, Fernelmont, Hannut et Wasseiges, en collaboration, entre autres, avec la Ville de Namur.

Par sa récurrence annuelle, cette initiative invite le grand public à pousser la grille de ces lieux sous un angle tout différent. Elle permet de lever le voile sur l'évolution des pratiques funéraires et artistiques, la hiérarchisation sociale, l'histoire des personnes qui ont marqué les communautés, par exemple. Elle complète les Journées du patrimoine qui comptent régulièrement au programme des invitations à la découverte du patrimoine funéraire.

Enfin, si la Région ne participe pas directement à l'initiative, celle-ci est largement relayée sur le site de VisitWallonia qui en fait la promotion à l'échelle régionale. Cette initiative bénéficie de l'intérêt croissant du public pour le patrimoine funéraire et mémoriel, dont je souhaite renforcer la structuration et la visibilité en Wallonie, en collaboration avec le Bastogne Memorial, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cette Commission.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci pour vos réponses. Cette initiative est tout à fait particulière. On n'a pas l'habitude de voir un cimetière à travers ce prisme des monuments funéraires. Je sais que vous allez me dire que la Wallonie n'a plus d'argent, mais il y a des communes qui ont, au sein de leur cimetière, un patrimoine funéraire et architectural bien spécifique lié à de grandes familles, mais dont les sépultures ont été laissées un peu à leur fin de vie, un peu en désuétude, si l'on peut utiliser ce mot.

Cela fait très longtemps que la Wallonie n'a plus émis d'appel à projets spécifiques aux cimetières. Vous pourriez, avec votre homologue, le ministre Desquesnes, que j'irai questionner sur cette question, essayer de relancer des appels à projets de manière conjointe. Les Pouvoirs locaux et la gestion des cimetières, c'est lui.

Si on laisse ce patrimoine se dégrader et surtout ne pas être mis en valeur, les gens ne savent pas qu'il y a des personnes célèbres inhumées dans certains cimetières. Même rien qu'au niveau de l'aspect visuel des choses, c'est magnifique. Il ne faudrait pas le laisser partir, d'autant plus que l'on est allés tous ensemble à la Paix Dieu – rappelez-vous, chers collègues – où l'on a vu la formation des fossoyeurs qui permet à certains ouvriers spécialisés de travailler les pierres et les sépultures pour les rendre de nouveau à la vie.

Cela pourrait participer à quelque chose de différent de ce que l'on voit d'habitude, notamment travailler avec les offices du tourisme, essayer de travailler la pédagogie. Vous devriez avoir une discussion avec votre homologue, le ministre Desquesnes, à ce sujet. C'est depuis trop longtemps sans budget et sans appel à projets.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'avenir de l'archéologie en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir de l'archéologie en Wallonie ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, vous avez annoncé votre volonté de revoir le fonctionnement de l'archéologie en Wallonie. Parmi les pistes évoquées, vous parliez d'une plus grande externalisation des missions actuellement confiées à l'AWaP, notamment en matière d'archéologie préventive, à l'instar de ce que la Flandre aurait déjà fait.

Vous aviez confié à l'administration la tâche de vous remettre des propositions en vue de faire évoluer le modèle. Avez-vous reçu le rapport avec les pistes de refonte envisagées par l'administration ? Si oui, quelles sont les suites données par votre cabinet ? Quelle est la structure retenue pour le futur de l'archéologie ?

Avez-vous également avancé dans vos réflexions concernant l'articulation entre le travail de l'AWaP et la recherche universitaire ? Vous évoquiez précédemment que les modalités pratiques des nouvelles formes de collaboration seraient confirmées au deuxième trimestre, au vu de l'évolution globale du modèle wallon qui sera opérée. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme vous le précisez, j'ai effectivement demandé à l'AWaP de me remettre une note qui analyse les pistes d'évolution possibles du modèle wallon d'archéologie préventive. Ce travail a été réalisé. L'administration a bien remis à mon cabinet une note

détaillée qui explore différents scénarios d'organisation et prend en compte les réalités opérationnelles, juridiques et budgétaires propres à la Wallonie.

Mon cabinet est actuellement en train d'analyser cette note avec toute l'attention que mérite un tel travail. Il s'agit, en effet, d'une décision qui va engager durablement l'organisation d'une mission de service public essentielle, et il serait prématuré de ma part de vous communiquer aujourd'hui des conclusions qui n'ont pas encore été arrêtées. Je souhaite en effet revenir vers l'AWaP dans les toutes prochaines semaines, afin d'échanger avec elle sur les options à privilégier.

Cette analyse prend en compte l'ensemble des dimensions du dossier :

- la qualité scientifique des missions ;
- l'organisation de celles-ci et du reste de la chaîne opératoire en interne à l'AWaP ;
- les collaborations avec le monde universitaire ;
- les enseignements que l'on peut tirer des modèles en vigueur dans d'autres régions, dont la Flandre, ou d'autres pays, comme la France ou le Luxembourg.

Comme déjà précisé également, le rôle de l'administration demeurera et doit demeurer central :

- pilotage ;
- validation scientifique ;
- supervision méthodologique ;
- conservation des données.

L'articulation entre l'archéologie préventive et la recherche universitaire est en effet une dimension pleinement intégrée à la réflexion en cours. L'AWaP entretient des liens étroits et féconds avec les universités wallonnes, et toute évolution du modèle devra tenir compte de cette complémentarité entre archéologie préventive et recherche fondamentale.

Les modalités pratiques de collaboration feront l'objet de précisions dès que les orientations globales auront été confirmées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Toutefois, le secteur reste malgré tout dans une attente prolongée, alors que les annonces étaient évoquées pour le deuxième trimestre. Cette absence de visibilité nourrit les inquiétudes des équipes de terrain, des chercheurs et des acteurs patrimoniaux concernés par la future organisation de l'archéologie wallonne. Je reviendrai vers vous pour avoir de plus amples informations.

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le soutien de la Région wallonne au
32^e Symposium de la pierre à Sprimont »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien de la Région wallonne au 32^e Symposium de la pierre à Sprimont ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, le Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont organisera, du 31 août au 13 septembre 2026, la 32^e édition de son célèbre et renommé Symposium de la pierre. Cet événement mettra une nouvelle fois à l'honneur le savoir-faire lié au travail de la pierre au travers de démonstrations de sculptures, d'expositions, d'animations et de rencontres autour du patrimoine pierreux et des métiers qui y sont associés.

Il s'agit d'un symposium international qui contribue chaque année à la valorisation d'un savoir-faire artisanal et patrimonial fortement ancré dans l'histoire de la région de Sprimont.

Au-delà de son aspect culturel et patrimonial, l'événement participe également à l'attractivité touristique locale, puisque c'est un symposium international – de nombreux pays sont présents chaque année –, et à la mise en valeur du patrimoine wallon.

La Région wallonne apportera-t-elle un soutien direct ou indirect à l'organisation de cette 32^e édition du Symposium de la pierre ? Si oui, sous quelle forme ce soutien est-il accordé ?

La Région wallonne a-t-elle déjà soutenu cet événement par le passé ? Dans l'affirmative, comment cela se traduisait-il ?

Le Centre d'interprétation de la pierre bénéficie-t-il plus largement d'un accompagnement régional dans le cadre de ses activités patrimoniales et touristiques ?

Enfin, la Région wallonne envisage-t-elle de renforcer la valorisation touristique et patrimoniale des métiers et savoir-faire liés à la pierre naturelle en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, pour la dimension touristique, mon

administration m'informe qu'aucune demande de subvention pour la promotion d'un événement touristique n'a été introduite auprès de la Région wallonne dans le cadre de l'organisation de cette 32^e édition du Symposium de la pierre à Sprimont, ni d'ailleurs pour les éditions précédentes. Dès lors, vous comprendrez qu'aucun soutien direct ou indirect n'est actuellement accordé par la Région pour cet événement spécifique.

Cependant, rappelons que ce centre d'interprétation a bénéficié de subventions régionales destinées à la restauration de l'ancienne centrale électrique classée qui l'abrite. Deux types de soutien peuvent lui être octroyés :

- au niveau patrimonial, toute intervention future sur ce bien classé pourrait faire l'objet d'une demande de subvention pour actes et travaux de restauration ;
- au niveau touristique, depuis juin 2024, le centre est certifié en tant qu'attraction et peut donc introduire des demandes de subvention, notamment pour de l'équipement, de l'aménagement ou encore de l'amélioration de l'attraction.

Enfin, la valorisation touristique et patrimoniale des métiers et savoir-faire liés à la pierre naturelle s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Wallonie en matière de préservation du patrimoine, de transmission des savoir-faire techniques hérités du passé, mais également tournés vers l'avenir, et de développement d'un tourisme ancré dans les identités locales.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je prends note qu'il n'y a eu aucune demande de subvention, ni par le passé ni maintenant, en matière de tourisme. J'avais cru comprendre, de par le retour du Centre d'interprétation de la pierre, qu'il y avait eu des subventions pour ce symposium en matière de patrimoine par le passé, d'où l'objet de ma question afin de savoir comment, par le passé, la Région wallonne avait subventionné. Il est peut-être parfois compliqué pour les opérateurs d'identifier clairement à quoi était destinée une subvention.

Cela m'étonne parce que ce symposium, comme je le disais dans la question, est un événement international reconnu ainsi qu'une fierté pour Sprimont et sa région. En effet, des œuvres sont créées pendant ce symposium et exportées parce que ce sont des prix qui sont remis aux tailleurs de pierre et qui repartent parfois avec les tailleurs ; d'autres fois, ces prix sont remis en valeur sur le territoire de Sprimont.

On a déjà abordé à plusieurs reprises les métiers liés au patrimoine comme étant des métiers importants, des métiers de savoir-faire, mais aussi des métiers critiques.

Ici, il s'agit d'un événement qui allie à la fois le patrimoine, l'artisanat, le savoir-faire et le tourisme. Il y a un réel intérêt pour la Région wallonne au sens large de soutenir ce type d'initiative.

Je vous remercie pour les éléments et l'intérêt que vous portez à tout cela.

**Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les dégradations observées au fort de
Huy »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les dégradations observées au fort de Huy ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, le récent débroussaillage des abords du fort de Huy a permis de remettre en valeur ce site patrimonial emblématique qui domine la Meuse – chacun voit de quoi je parle puisqu'il s'agit de ce bâtiment très prestigieux et imposant qui borde la Meuse –, mais il a également révélé plusieurs dégradations visibles de certaines maçonneries, ce qui est particulièrement interpellant. En effet, des pierres descellées, des cavités importantes dans les parois, des zones bombées et des chutes de blocs sont observées au pied du fort, ce qui est impressionnant ; on craint un risque d'accident, voire pire.

Lors du Conseil communal de Huy du 13 avril dernier, plusieurs inquiétudes ont été exprimées quant à l'état général du fort et aux risques potentiels pour la sécurité publique, notamment pour les habitations situées en contrebas. L'échevin hutois du Patrimoine a indiqué qu'un suivi technique existait déjà, qu'un ingénieur en stabilité accompagnait le dossier et qu'un état des lieux approfondi devait être réalisé avec les moyens budgétaires que nous savons aujourd'hui, suite à la discussion, un peu dérisoires par rapport aux dégradations potentielles du fort.

J'allais dire que je ne suis pas ingénieure, mais c'est faux, je le suis. Toutefois, je n'ai pas fait d'étude technique sur le sujet, donc je ne me permettrai pas de faire un raisonnement à la petite semaine. Néanmoins, nous voyons que les moyens budgétaires sont faibles et qu'il y a des interventions conservatoires à prendre. Cela me semble évident.

Le fort de Huy constitue un élément majeur du patrimoine wallon et un site touristique important. Je vais vous demander, Madame la Ministre, de confirmer cela, mais je n'ose pas imaginer que vous ne le pensiez pas. Dès lors, il apparaît essentiel d'assurer à la fois la préservation du monument et la sécurité des visiteurs et des riverains.

Madame la Ministre, mes questions sont simples. Disposez-vous d'un état sanitaire récent et complet du fort de Huy – pour ne pas s'improviser ingénieur ? Quelle est votre analyse de l'état de la situation et l'urgence d'intervenir ? Des désordres structurels préoccupants ont-ils été identifiés ? Avez-vous connaissance de mesures conservatoires ou de sécurisation qui sont déjà recommandées ou envisagées ? Si oui, lesquelles ? Quand ont-elles été formulées ? Quand seront-elles mises en œuvre ? Envisagez-vous un financement de travaux urgents de stabilisation ou de restauration ? Si oui, quand et comment ? On peut se dire, à vue de nez, qu'il y a urgence, en tout cas sur certaines parties.

Enfin, la Région est-elle associée au suivi technique actuellement mené par la Ville de Huy ? Une expertise spécifique a-t-elle été menée concernant l'impact éventuel des travaux liés au téléphérique ? Il y a cela en plus, qui vient apporter des vibrations, et qui agit sur la stabilité des maçonneries du fort. Quel soutien la Wallonie peut-elle apporter à la Ville de Huy pour ce bâtiment prestigieux ? Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu pour la Ville de Huy.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous rejoins pleinement. Le fort de Huy représente un élément d'attractivité touristique et patrimonial fort pour la Wallonie. Selon les informations dont je dispose à ce stade, il s'avère qu'une demande de travaux pour la restauration globale du fort de Huy a été introduite par la Ville en 2012.

Dans la foulée, trois réunions de patrimoine se sont tenues entre octobre 2012 et novembre 2017, permettant l'élaboration de documents graphiques, des plans et des détails – nous allons entrer dans les détails, puisque vous êtes ingénieure –, ainsi que des documents techniques, cahier des charges et métré estimatif à un stade avancé.

D'après les éléments actuels en ma possession, la dernière mise à jour de l'état sanitaire du fort a été réalisée en date du 2 octobre 2017. Toutefois, la procédure n'a pas été menée à son terme et les travaux projetés n'ont pas été exécutés. À plusieurs reprises, dans le cadre des réunions patrimoniales organisées pour différents projets touchant le fort, l'AWaP a attiré l'attention de la Ville sur la nécessité d'intervenir sur

l'enveloppe du bâtiment, en particulier concernant les façades extérieures, les façades de la cour intérieure ainsi que l'étanchéité de la toiture. Mon administration n'a toutefois pas connaissance d'un éventuel suivi technique en cours et de moyens budgétaires prévus par la Ville pour des interventions conservatoires.

Le coût de la restauration globale du fort, estimé à un peu plus de 10 millions d'euros, TVA comprise, date de 2017. Il devient désormais urgent de procéder à une actualisation de l'état sanitaire du site afin d'évaluer les priorités d'intervention. L'effet potentiel du téléphérique sur l'état de dégradation du fort devra effectivement être intégré à cette nouvelle étude. L'AWaP se tient par conséquent à la disposition de la ville pour l'accompagner au mieux dans ses démarches.

Enfin, dans le cadre d'une demande d'intervention financière régionale, comme pour tout autre bien classé comme monument, le financement des travaux de restauration du fort pourrait atteindre 60 % du montant des postes éligibles aux subsides – le taux de base de 50 % plus le complément de 10 % – pour l'ouverture du bien au public.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci beaucoup pour votre reconnaissance du fort de Huy comme élément patrimonial important. Merci pour votre franchise. Même sans lire entre les lignes votre propos concernant l'état sanitaire du fort, on comprend qu'il est urgent de faire quelque chose. Je trouve que c'est tout à votre honneur d'être complètement transparente.

De plus, les dates mentionnées de 2012 et 2017 font froid dans le dos. Encore une fois, c'est tout à votre honneur d'être transparente et de dire qu'il faut faire quelque chose, quitte à prendre le risque de venir le dire ici.

Je vais relayer aux autorités hutoises le fait de devoir un peu accélérer la manœuvre, si je puis m'exprimer ainsi. Vous imaginez bien que cela va tourner autour des 60 % de subsides. Peut-être que ce patrimoine exceptionnel mérite plus que cela. En tout cas, il faut prendre les mesures conservatoires urgentes et arriver à trouver un équilibre économique.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – J'aimerais juste vous rappeler, Madame Cremasco, que la Wallonie n'est pas propriétaire du bien. Nous sommes aux côtés de la Ville pour l'aider dans ses démarches. Quant aux taux de subsidiation, ce sont ceux repris dans le Code du patrimoine.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis complètement d'accord avec vous, Madame la Ministre. Je ne l'ignore pas. C'est pour cela que je disais que l'on pourrait monter de catégorie. C'est là que cela va

ferrailler. Mais il n'est pas question de postposer une intervention conservatoire portant sur des mesures de stabilité essentielles sur base du financement. Surtout quand vous parlez des 10 millions qui ne sont pas indexés et datent de 2017. Il y a certainement moyen de phaser, mais faisons passer la sécurité d'abord.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la découverte de cinq fours à poterie à
Andenne »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la découverte de cinq fours à poterie à Andenne ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, des fouilles archéologiques préventives menées à Andenne, rue Saint-Roch, ont permis la mise au jour d'un ensemble exceptionnel de fours à céramique, plusieurs fours médiévaux du X^e siècle en remarquable état de conservation, et un four datant de l'âge du fer, vieux d'environ 2 500 ans. Selon les archéologues, cette découverte est particulièrement rare, puisque seuls trois fours de ce type sont recensés en Belgique. Par ailleurs, elle constitue une avancée majeure pour la compréhension de l'histoire de la production de céramique dans la région andennaise, ainsi que des modes de vie de ces périodes anciennes. Andenne est depuis longtemps reconnue pour sa riche tradition céramique, dont l'héritage demeure particulièrement vivant aujourd'hui, au point de lui avoir valu le statut de « ville créative » de l'UNESCO.

Quelles mesures seront prises pour assurer la conservation, la valorisation et, le cas échéant, la mise en exposition de ces découvertes ? Pouvez-vous détailler le calendrier de la suite des fouilles sur ce site ? De nouvelles fouilles seront-elles envisagées à proximité ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, vous soulignez avec raison le grand intérêt des découvertes archéologiques récemment réalisées à Andenne. L'intervention menée rue Saint-Roch est une opération d'archéologie préventive : elle consiste à explorer archéologiquement une zone préalablement à la réalisation de projets immobiliers ou d'aménagements.

D'une manière générale, ces opérations préalables à toute modification irrémédiable du sous-sol offrent la possibilité de recueillir l'ensemble des données archéologiques – structures, matériel – avant leur disparition. Cela peut paraître contradictoire, mais rappelons qu'une fouille archéologique, si elle permet de mieux connaître un site, reste une opération destructrice par nature.

Dans le cas de ce chantier particulier, l'élément déclencheur de l'opération est un projet de construction d'immeuble ayant fait l'objet d'une demande d'avis sur le permis d'urbanisme. L'AWaP a identifié l'emplacement du terrain comme archéologiquement sensible, notamment grâce à la consultation de son inventaire des sites archéologiques. Cette sensibilité a conduit l'AWaP à imposer une opération archéologique sur cette parcelle, en plusieurs phases, préalablement aux travaux d'aménagement.

Une phase de diagnostic consistant en tranchées parallèles a permis à l'AWaP de localiser et de caractériser les vestiges archéologiques et d'orienter la fouille à venir. Une première phase de fouille, qui vient de s'achever, a dégagé l'arrière du terrain destiné à accueillir le parking de l'immeuble. Elle s'est avérée particulièrement riche, puisqu'elle a révélé un atelier de potier médiéval de date précoce, ainsi qu'un autre datant de l'âge du fer, tous deux fouillés et enregistrés par les équipes de l'AWaP. Cette phase est désormais terminée, laissant place aux travaux d'aménagement de ce secteur de la parcelle.

Une seconde phase de fouille doit démarrer en fin d'année scolaire, pour la zone se trouvant à front de rue. Le fond de la parcelle sera examiné par l'AWaP après le démarrage des travaux de construction en façade avant.

Ce n'est qu'à l'issue de toutes ces fouilles qu'une valorisation pourra être envisagée, probablement en concertation avec l'Espace muséal d'Andenne, qui met déjà en valeur le riche patrimoine céramique local.

L'archéologie est une discipline qui suscite indéniablement la curiosité. Afin de lever le voile sur celle-ci, les prochaines Journées européennes de l'archéologie, qui se tiendront du 12 au 14 juin prochain, invitent le public à découvrir l'envers du décor au travers de nombreuses activités, des visites ou des ateliers qui vont plonger les visiteurs dans l'histoire telle que les archéologues la racontent. Je vous invite d'ores et déjà toutes et tous à bloquer ces dates dans vos agendas.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui nous rappellent à quel point l'archéologie demande de la méthodologie. On voit que l'on y est confrontés ici.

Je vous remercie d'avoir rappelé, pour tous les curieux et les amoureux d'archéologie, ces dates du 12 au 14 juin, qui permettront sans doute aux citoyens d'Andenne et d'ailleurs en Wallonie d'en découvrir plus.

Nous verrons par la suite si ces fairs sont déjà visibles, d'une manière ou d'une autre, pour le grand public – à moins que vous ne le sachiez déjà.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bicentenaire de la Belgique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bicentenaire de la Belgique ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, en 2030, notre pays fêtera son bicentenaire et, à cette occasion, bien plus que Bruxelles, c'est tout le pays qui sera mis à l'honneur. Mêlant passé et présent, ces 200 ans seront l'occasion de mettre en avant l'histoire de la Belgique, mais aussi ce qu'elle représente et ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

S'il reste encore quelques années avant cet anniversaire, son importance invite à réfléchir dès aujourd'hui sur les initiatives qui pourraient être envisagées au niveau wallon, puisque la Wallonie a toujours été le théâtre de moments marquants dans l'indépendance de la Belgique et dans l'histoire nationale, tout en continuant à jouer un rôle essentiel aujourd'hui.

On peut citer des personnages historiques comme Jean-Joseph Charlier dit « Jambé de bois », ou Charles Rogier, qui ont eu un rôle clé durant la lutte de l'indépendance de la Belgique, et puis aussi des lieux comme le fort d'Ében-Émael, construit dans les années 30 pour renforcer la défense belge et notre joli territoire.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, des réflexions ont-elles déjà été engagées au sein de l'Agence wallonne du patrimoine pour identifier et valoriser les lieux emblématiques de l'histoire belge situés en Wallonie ?

À l'occasion du bicentenaire, une attention particulière sera accordée à la mise en valeur des figures wallonnes ayant marqué l'histoire de la Belgique.

L'organisation d'événements liés au bicentenaire est-elle envisagée en Wallonie ?

Des dispositifs spécifiques seront-ils prévus afin de soutenir des projets touristiques ou patrimoniaux dans le cadre du bicentenaire ? Tourisme Wallonie et VisitWallonia seront-ils associés à cette démarche ?

Enfin, une concertation est-elle déjà engagée avec d'autres membres du Gouvernement, les autorités fédérales, les pouvoirs locaux ou les acteurs concernés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, votre question touche à un anniversaire d'une portée importante, non seulement pour notre pays, mais aussi pour la Wallonie. L'AWaP a d'ores et déjà entamé une réflexion préparatoire à cet anniversaire. Il est apparu très rapidement que 2030 constituait une opportunité exceptionnelle de valoriser un patrimoine souvent méconnu du grand public, celui qui témoigne directement de la période comprise entre 1830 et 1930, c'est-à-dire le premier siècle de l'État belge.

Ce patrimoine, qu'il soit architectural, mémoriel, industriel ou encore commémoratif, est particulièrement dense en Wallonie et mérite une mise en lumière cohérente et ambitieuse. L'AWaP réfléchit notamment à l'identification des sites et des monuments directement liés à la construction de l'État belge, à l'essor de ses institutions, à ses élites politiques et économiques ainsi qu'à ses moments fondateurs.

Les figures wallonnes que vous citez sont précisément le type d'acteurs dont le rôle dans l'indépendance nationale mérite d'être remis en valeur dans ce cadre.

Des contacts ont été engagés avec les autorités bruxelloises et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'enjeu est ici de construire une approche cohérente à l'échelle de la Belgique francophone, qui évite les doublons et permet de dégager une narration partagée, tout en valorisant les spécificités wallonnes. Ces échanges sont encore exploratoires, mais ils témoignent d'une volonté commune d'anticiper sérieusement cet anniversaire.

Une concertation avec les autres compétences concernées, notamment en matière d'enseignement, est également en cours d'organisation. Il va de soi que Tourisme Wallonie et VisitWallonia seront associés à la démarche. Le bicentenaire représente un levier de promotion touristique, et la complémentarité entre valorisation patrimoniale et offres touristiques sera au cœur de cette approche.

Il est encore trop tôt pour annoncer un programme d'événements, mais soyez rassurée, les pistes sont bien à l'étude. L'objectif est de proposer une programmation qui touche l'ensemble du territoire wallon – pas seulement les grandes villes – en s'appuyant sur le réseau des sites classés et des acteurs du patrimoine vivant. Quant aux dispositifs spécifiques de soutien, qu'ils soient patrimoniaux ou touristiques, ils feront l'objet d'une réflexion budgétaire et programmatique en temps voulu, en lien avec les opérateurs concernés et les pouvoirs locaux.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de jeter les bases de cette réflexion menée au sein de l'AWaP sur cette formidable opportunité de mettre en lumière l'histoire de notre pays et des personnages clés, parfois oubliés, de ce premier siècle belge. J'entends la volonté d'une approche cohérente, de la mise en valeur de nos spécificités wallonne et d'un travail avec l'enseignement. Je vous invite à regarder, demain, pour ce genre d'anniversaire, à une démarche tournée encore plus vers des visites intuitives, digitales et utilisant l'IA pour refaire vivre ces deux beaux siècles d'histoire belge.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la fin des travaux d'entretien de la Butte
du Lion de Waterloo »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la fin des travaux d'entretien de la Butte du Lion de Waterloo ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, les travaux d'entretien et de sécurisation de la Butte du Lion de Waterloo en Brabant wallon – j'aime beaucoup le rappeler, vous l'avez déjà remarqué – sont désormais terminés. C'est en décembre 2025 que les travaux avaient débuté. La statue du Lion ainsi que les accès à la Butte étaient concernés par ces travaux. La Butte est donc à nouveau complètement accessible au public.

Ces interventions arrivent à point, alors que l'on célèbre cette année le bicentenaire de la Butte du Lion de Waterloo, monument classé et symbole majeur de la bataille de Waterloo. La Butte constitue un élément emblématique de notre patrimoine historique, et

accueille d'ailleurs chaque année pas moins de 175 000 visiteurs.

Madame la Ministre, les travaux d'entretien et de sécurisation ont-ils permis de mettre au jour des éléments historiques, techniques ou patrimoniaux particuliers ? D'autres interventions de conservation ou de suivi sont-elles déjà envisagées à moyen ou long terme pour garantir la pérennité du monument ? À l'occasion du bicentenaire de l'inauguration de la Butte du Lion de Waterloo, des actions de valorisation spécifiques ou des événements sont-ils prévus ?

Plus largement, concernant le domaine, vous indiquiez en février dernier qu'un comité d'accompagnement avait élaboré, avec l'ensemble des parties prenantes, une feuille de route identifiant les travaux et réparations prioritaires afin de garantir la qualité des infrastructures et des services du site. Une programmation des interventions a-t-elle depuis lors été établie, en concertation avec l'Agence wallonne du patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les travaux d'entretien menés sur ce monument emblématique comprennent leur lot de découvertes. Les éléments majeurs révélés sont constitués principalement par une meilleure connaissance de l'état général de la structure du Lion d'une part, et par la compréhension de la technique d'assemblage utilisée d'autre part. C'est ainsi qu'une petite trappe, présente au niveau du ventre du Lion, a été mise au jour.

De manière à planifier de futures interventions techniques, l'Agence wallonne du patrimoine a conseillé au maître d'œuvre, à savoir l'État fédéral, d'identifier les éventuelles interventions complémentaires à prévoir, principalement en ce qui concerne l'état de la structure interne du Lion. Cela a notamment permis au maître d'œuvre de réaliser des interventions de stabilisation du Lion et d'assurer ainsi la sécurité par la mise en place de nouvelles fixations mécaniques. En parallèle, l'AWaP a réalisé une photogrammétrie complète de la statue.

Pour ce qui est du bicentenaire de la Butte du Lion proprement dit, divers événements sont dès à présent annoncés par les différents acteurs du site :

- une exposition Iconic Lion du 23 mai au 31 décembre 2026 ;
- un grand week-end historique les 27 et 28 juin 2026, avec une reconstitution de la bataille de Waterloo incluant des centaines de reconstitueurs, des chevaux, des canons ;

- le week-end « Butte en fête » les 15 et 16 août prochains, avec des animations historiques grand public ;
- un spectacle officiel pour le bicentenaire ayant lieu le 12 septembre 2026. Il s'agira d'un grand spectacle exceptionnel qui fera revivre les événements, les époques et les grands moments traversés par ce lieu emblématique depuis 1826.

Une feuille de route identifiant les travaux prioritaires à mener a effectivement été établie en concertation avec les différentes parties prenantes.

Tourisme Wallonie me confirme que la première phase des travaux d'entretien urgents est en cours pour notamment la réparation de murs, la mise en conformité de la gestion des déchets ou encore un audit en géothermie pour une partie du site.

En parallèle, Tourisme Wallonie poursuit ses échanges avec le concessionnaire Kléber Rossillon Waterloo autour de plusieurs pistes visant à renforcer l'attractivité du site, notamment le renouvellement de certains dispositifs scénographiques du mémorial, l'examen de travaux d'aménagements sur le domaine, ainsi que la réflexion autour de futurs développements paysagers sur la partie Hougomont. Ces différents projets font actuellement l'objet d'analyses et de concertations en vue d'avancées potentielles au cours du second semestre de cette année.

Enfin, Tourisme Wallonie, avec l'appui d'un conseil juridique, poursuit son travail d'analyse et de concertation, afin d'identifier différentes recommandations relatives à la gouvernance du site. Cette démarche associera l'ensemble des acteurs concernés dans l'objectif de préparer de manière concertée, mais surtout durable, la gestion du site à long terme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre, dont la réponse m'a appris des tas d'éléments, dont l'existence d'une petite trappe, d'une structure photographique, si j'ose dire, de l'intérieur du lion, d'un agenda très complet et, surtout, de l'analyse avec beaucoup de sérieux de la gouvernance future de ce domaine de la Butte du Lion de Waterloo qui inclut de nombreux acteurs. Nous suivrons tout cela de très près.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du Grand Palais de Liège »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du Grand Palais de Liège ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois, je reviens vers vous avec ce bâtiment emblématique au potentiel incroyable qu'est le Grand Palais de Jean Moutschen, architecte liégeois, Grand Palais de Coronmeuse. C'est en bord de Meuse.

La procédure de vente est arrivée à son terme et plusieurs offres auraient été déposées. Vous avez rappelé, à plusieurs reprises – c'est un plaisir de vous entendre sur le sujet –, votre volonté d'une réaffectation de qualité et respectueuse à la fois de l'histoire du bâtiment, de sa valeur patrimoniale et des enjeux de redéploiement du quartier de Coronmeuse. Je partage complètement cette approche équilibrée.

Les offres envisageraient des projets très différents en termes de reconversion du bâtiment existant. Cela pose la question des critères qui guideront les choix publics. Tout le monde est en attente, parce qu'il y a une large mobilisation – je ne suis jamais qu'un piètre relais de celle-ci – autour de la conservation de ce bâtiment exceptionnel.

Ce dossier dépasse la simple question immobilière. On a déjà eu l'occasion d'en discuter dans cette Commission, la Région et la Ville ont déjà investi des moyens publics importants à coup de millions d'euros dans l'assainissement et le désamiantage du bâtiment.

Par ailleurs, le secteur de la construction et de la démolition représente l'une des principales sources de déchets en Europe. Détruire un bijou architectural et patrimonial comme celui-là serait une aberration, surtout que l'on est dans un écoquartier comme Coronmeuse, où la question de la réutilisation du bâti existant ne peut pas être secondaire.

Comme vous avez pris position et avez eu des propos forts, avez-vous pu prendre connaissance des projets qui ont été déposés depuis nos derniers échanges ? Avez-vous eu des contacts avec la Ville de Liège à l'égard de ce projet ? L'AWaP a-t-elle été consultée, par exemple, sur l'analyse des offres ?

Le problème est que tout cela est relativement opaque aujourd'hui. Le collectif qui défend la préservation de ce bâtiment exceptionnel de 1939 demande à raison que les résultats du marché restent publics et que l'on ait une transparence dans les procédures d'évaluation. La Ville de Liège n'a pas mis un seul critère qui concerne la conservation, la valorisation et la sublimation de ce patrimoine existant.

Aurait-on consulté l'AWaP ou quelqu'un d'autre ? Sinon, avez-vous des informations sur ce qui va être fait de ces différentes offres ? Disposez-vous d'une éventuelle analyse ?

C'étaient mes principales questions. Je vous avoue que je suis un peu refroidie par la note de définition qui sous-tend le marché de vente proposé par la Ville de Liège. Le premier critère est celui du prix, mais il n'y a aucun critère de reconversion et de conservation de notre patrimoine.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'avenir du Grand Palais de Coronmeuse se trouve au cœur de l'actualité depuis plusieurs mois. Il est encore largement relayé dans la presse aujourd'hui d'ailleurs. J'ai suivi de près les derniers développements du dossier. Par ailleurs, j'ai signifié, à plusieurs reprises, au collègue liégeois ma volonté d'intégrer l'AWaP dans le suivi de la procédure et l'analyse des offres. En l'état, dans le cadre du processus de vente initié par la Ville de Liège, elle seule procède à l'analyse des offres reçues, selon les critères qu'elle a elle-même déterminés pour sélectionner l'adjudicataire. L'AWaP n'est donc pas associée à ce processus décisionnel et n'a eu aucun échange à ce sujet.

En ce qui concerne les étapes futures du projet, encore incertaines à ce stade, le statut de l'édifice, pastillé à l'Inventaire régional du patrimoine wallon, implique la remise par l'AWaP d'un avis simple lors de l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme. Le bien n'étant pas classé, une autorisation patrimoniale n'est pas requise. Pour conclure, j'ai récemment encore informé la Ville que je veillerai à une réaffectation équilibrée de l'édifice, inscrite dans le redéploiement du quartier de Coronmeuse, sans pour autant sacrifier tout ce qui fait l'intérêt patrimonial du bien.

J'invite une nouvelle fois la Ville à envisager la suite du processus sous cet angle, tout en me réservant la possibilité, comme je l'ai déjà rappelé également à plusieurs reprises, d'utiliser tous les leviers patrimoniaux en ma possession pour préserver au mieux le patrimoine, y compris via le recours au mécanisme d'inscription du bien sur la liste de sauvegarde, procédure actuellement en instruction à la suite du dépôt

d'une pétition de citoyens liégeois, que vous avez d'ailleurs rappelée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci d'avoir souligné mon sens du timing et, par rapport aux différentes sorties dans la presse, d'avoir relevé en l'occurrence : « Aujourd'hui, à ce stade, la Ville de Liège avance toute seule ». Si je viens vous trouver, c'est parce que je pense qu'elle gagnerait à s'entourer et que l'on gagnerait à collectiviser le débat. En effet, elle peut toujours continuer à avancer toute seule. Elle est propriétaire du bâtiment et elle le met en vente.

Pour moi, il faut ouvrir le débat. Je viens ici parce que c'est un enjeu qui dépasse la Ville de Liège. Moi, je fais ma petite part du taf dans ce relais plus large. Vous avez rappelé que ce bien est pastillé et qu'il n'est pas classé. Néanmoins, vous avez rappelé qu'il y avait toujours cet élément que vous aviez en main, avec la possibilité de dire : « Si vous ne voulez pas respecter ce patrimoine, on l'inscrira sur la liste de sauvegarde pour le sauver d'une démolition ».

Je reste convaincue – j'interprète vos propos – qu'une décision constructive est possible. Certains projets proposés peuvent aussi évoluer. On peut aussi avoir une discussion qualitative en architecture – cela existe – avant d'avoir un projet tout cuit qui va arriver pour l'ouvrir avec la Ville de Liège et d'autres interlocuteurs. Cela me semble une évidence. J'espère que ce sera le cas, même si le démarrage est un peu poussif. Je vous remercie pour vos services gouvernementaux qui sont au service de la discussion qualitative sur ce projet.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'utilisation du bois comme matériau
principal dans la construction de crèches »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'utilisation du bois comme matériau principal dans la construction de crèches ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, lorsque l'on fait de la politique, le plus important est de passer des paroles aux actes. Depuis des années, dans tous les discours, on parle de réindustrialisation, de création d'emplois locaux, de limitation de l'empreinte

environnementale, de développement durable, et cetera. Il existe une filière industrielle qui fait la synthèse entre ces différents enjeux : la filière bois-construction.

Par ailleurs, si l'on parle d'accueil de petits enfants, il y a une autre dimension à mettre en avant : le bois est un matériau hygroscopique, ce qui signifie qu'il peut absorber et libérer l'humidité, contribuant ainsi à réguler l'humidité dans les bâtiments et améliorer la qualité de l'air intérieur. Cela peut avoir des effets bénéfiques pour la santé des occupants, notamment pour les personnes souffrant d'asthme ou d'allergies.

L'utilisation du bois visible, de la luminosité et de plantes dans l'architecture permet d'augmenter largement le bien-être. C'est le concept de biophilie. Ainsi, une entreprise wallonne a réalisé une crèche flottante en bois sur la Loire, à Nantes.

La filière existe, mais elle doit franchir un cap pour passer d'une option à une solution de masse sur le marché, en mobilisant commandes publiques, formations, normes et sécurisation de l'approvisionnement. Dans ce cadre, vous et vos services avez un rôle central à jouer. Vous soutenez des investissements dans de nombreux secteurs de l'accueil, de la petite enfance ou du tourisme.

Comment, dans ce cadre, entendez-vous soutenir l'utilisation du bois ? Quelles consignes entendez-vous donner à vos services pour que les projets soient pensés dès le départ avec du bois comme matériau principal ? Comment les constructions en bois seront-elles intégrées dans le nouvel appel à projets destiné à créer de nouvelles places d'accueil et annoncé pour le second semestre 2026 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui met en lumière un enjeu particulièrement intéressant dans le développement des infrastructures de la petite enfance, celui de la capacité à concilier qualité des bâtiments, durabilité environnementale, maîtrise des coûts et soutien aux filières économiques locales.

Le bois constitue une piste qui mérite toute notre attention. Au-delà de ses qualités environnementales bien connues, il présente également des atouts en matière de confort, de qualité de l'air intérieur et de bien-être. Des dimensions particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de lieux destinés à accueillir de jeunes enfants.

Dans ce contexte, je suis bien évidemment favorable à ce que les opérateurs puissent pleinement envisager ce type de solutions dans leurs projets, pour autant, d'une part, qu'elles répondent naturellement à l'ensemble des exigences applicables en matière de sécurité, de qualité

d'accueil et de conformité technique et, d'autre part, qu'elles permettent aux porteurs de projets de respecter leurs contraintes budgétaires.

Je souhaite conserver une approche pragmatique. Mon objectif n'est pas de privilégier systématiquement un matériau plutôt qu'un autre, mais bien d'encourager les solutions les plus pertinentes au regard des réalités de terrain, des contraintes techniques et budgétaires et des besoins des porteurs de projet.

Les premières analyses menées dans le cadre des travaux de BDO confirment d'ailleurs que les enjeux liés aux infrastructures – l'augmentation des coûts de construction, les tensions sur les matériaux, la complexité des projets ou encore les délais de réalisation particulièrement longs – constituent aujourd'hui un défi structurel majeur pour le secteur. Dans ce contexte, toutes les pistes permettant d'améliorer l'efficacité des projets et de faciliter la création de places doivent être examinées de manière ouverte et objective.

S'agissant plus spécifiquement des futurs appels à projets relatifs à la création de places, les réflexions en cours intègrent pleinement ces enjeux de durabilité, d'innovation et de maîtrise des coûts. Sans prévoir, à ce stade, de mécanisme imposant le recours au bois, il est évident que les projets présentant une réflexion cohérente en matière de performance environnementale, de qualité des infrastructures et d'efficacité énergétique seront analysés avec grande attention.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et les informations fournies. À mon avis, il apparaît clairement que le recours au bois reste encore trop marginal dans les projets soutenus par les pouvoirs publics. Pourtant, dans le secteur de la petite enfance, ce matériau présente des avantages évidents, tant en termes de durabilité que de qualité de vie et de bien-être des enfants.

Il est dès lors essentiel que les politiques publiques assument pleinement ce choix et en fassent un véritable levier, afin d'inscrire le bois comme une solution de référence dès la conception des futurs projets. Je pense alors que vos services doivent impérativement prévoir aussi une variante bois dans les appels à projets.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'impact de la réforme des aides à la
promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de
la petite enfance »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de la petite enfance ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture le décret visant à abroger le décret APE au 1^{er} janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel est appelé à prendre une base décrétole complémentaire à la réforme portée par le ministre Jeholet afin de traduire l'octroi des moyens APE vers les différents acteurs une fois le décret chapeau adopté.

Si, en matière de petite enfance, la compétence wallonne relève uniquement des infrastructures, un accord de coopération a été signé entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, dans le cadre du plan Équilibre, pour le financement des infrastructures et l'octroi des subventions APE. L'accord permet d'octroyer des subventions APE aux projets retenus.

Quel impact aura la réforme portée par le Gouvernement sur les engagements pris dans l'accord de coopération du 25 mai 2022 ? Plus largement, les budgets des subventions APE du secteur de la petite enfance seront-ils totalement immunisés, à l'instar de ce que le ministre Jeholet déclarait en commission ? Quelle définition opérationnelle donnez-vous à cette notion d'« immunisation » : s'agit-il d'un maintien intégral des moyens actuels ? En sera-t-il de même pour les employeurs de ces secteurs ? Comment préparez-vous la réforme APE pour la petite enfance ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'accord de coopération conclu le 25 mai 2022 entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue effectivement la base du plan Équilibre. Il prévoit non seulement le soutien aux infrastructures, mais également l'octroi de subventions APE destinées à accompagner la création de nouvelles places d'accueil.

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon avait procédé, en décembre 2022, à la sélection des projets retenus et pris des engagements en matière de soutien aux infrastructures ainsi qu'en matière d'aides à l'emploi. Ces engagements ont permis à de nombreux opérateurs de construire leur modèle économique et de lancer leurs projets. C'est une condition de leur pérennité.

Ainsi, je veille tout particulièrement, dans le cadre des négociations en cours, à ce que les moyens transférés vers la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent bien de couvrir les engagements liés au secteur de la petite enfance.

Si le dispositif APE tel qu'il existe aujourd'hui est appelé à être abrogé dans le cadre de la réforme portée par le Gouvernement, je tiens à préciser que la bascule ne se fera pas brutalement au 1^{er} janvier 2027 et que des mécanismes transitoires sont envisagés afin d'assurer la continuité des secteurs concernés.

S'agissant plus largement de la notion d'« immunisation » que vous évoquez, celle-ci doit être replacée dans le contexte des économies décidées en 2025 et 2026. Pour rappel, depuis 2025, les subventions APE des pouvoirs locaux ne sont plus indexées, à l'exception des APE liées au plan Équilibre. En 2026, le secteur de l'accueil de la petite enfance bénéficie également d'une protection spécifique puisque les communes ne peuvent répercuter les diminutions de subventions sur ce secteur et que les économies décidées pour les intercommunales ne concernent pas les enveloppes affectées à l'accueil de l'enfant.

Concernant la préparation concrète de la réforme, plusieurs chantiers sont actuellement menés en parallèle.

D'une part, un travail approfondi est en cours avec l'ONE afin d'analyser plus finement le cadastre des aides par employeur et par secteur. Ce travail permettra d'objectiver les montants effectivement mobilisés pour la petite enfance et de déterminer l'enveloppe globale qui devra être transférée dans le cadre des futures politiques fonctionnelles.

D'autre part, des échanges seront également menés avec les acteurs du secteur afin d'identifier les modalités les plus pertinentes pour intégrer ces moyens dans les dispositifs existants.

Ce chantier est important, techniquement complexe et structurant pour l'avenir du secteur. Néanmoins, je tiens à vous rassurer sur un point : nous avançons avec méthode et avec constance. Les engagements pris vis-à-vis du secteur ont vocation à être respectés et je resterai particulièrement attentive à ce que cette réforme ne fragilise ni les opérateurs ni les dynamiques de création de places engagées ces dernières années.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, vous ne manquez pas le fait que je vous avais déjà posé la même question en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, pas plus tard que le 31 mars. Je prends acte aujourd'hui que les travaux ont progressé et que l'on reste dans une dynamique volontariste pour soutenir le personnel, les acteurs et les enfants du secteur de la petite enfance.

Je ne manquerai pas de suivre le dossier parce que nous serons vite en janvier 2027. Vous l'avez signalé, ce n'est pas parce qu'il y aura une date de janvier 2027 que tout va changer à ce moment-là. Il y aura des moments de progression, d'attente et d'évolution.

Je prends bien note de votre réponse constructive et évolutive.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'octroi de moyens complémentaires pour
la rénovation des places d'accueil de la petite
enfance »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'octroi de moyens complémentaires pour la rénovation des places d'accueil de la petite enfance ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, l'octroi des moyens complémentaires pour la rénovation des places d'accueil de la petite enfance constitue un signal positif. Les besoins sont connus, ils sont importants. Il est essentiel de préserver les places existantes et y maintenir un accueil sécurisé de qualité.

Cela étant dit, plusieurs zones d'ombre subsistent quant à la mise en œuvre concrète de cette politique. Sur la programmation, ces moyens doivent permettre d'activer la programmation quinquennale annoncée dès 2022 par Mme De Bue, ministre en charge à l'époque. Celle-ci a déjà connu des retards importants, notamment en raison de la finalisation tardive du cadastre. Ce cadastre devait être finalisé en juin 2024. Fin 2025, il était encore en voie de finalisation.

Dans son avis de février 2026, la commission d'avis de l'ONE s'interroge elle-même sur la finalisation du cadastre et dit ne pas en disposer.

Pouvez-vous nous préciser quand cette programmation sera définitivement arrêtée ? Sur quelle base a-t-elle été construite ? Quelles en sont les modalités concrètes ? Vous annoncez 20 millions d'euros en crédits d'engagement pour 2026. Comment ces moyens seront-ils attribués ? Quand l'arrêté modifiant celui du 2 mai 2024 sera-t-il adopté en troisième lecture afin de fixer définitivement les critères ?

Dans l'avis de février 2026 publié par le conseil d'avis de l'ONE, nous apprenons qu'au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, le Gouvernement arrêterait la sélection des dossiers, excepté pour la première année. Les dossiers seraient à rentrer à l'administration entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Quand l'appel à projets sera-t-il initié pour cette première année ? Quand les projets seront-ils sélectionnés ?

Sur le plan budgétaire, d'où proviennent les 14 millions d'euros supplémentaires dégagés en 2026 ? Quelles politiques seront impactées par cette réaffectation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les besoins en matière d'infrastructures d'accueil de la petite enfance sont importants, et il est indispensable d'agir à la fois rapidement et de manière structurelle.

La politique que je porte en la matière repose sur deux axes complémentaires et indissociables : d'une part, la création de nouvelles places et, d'autre part, la sauvegarde des places existantes.

Deux appels à projets sont en cours de préparation. Je souhaite les lancer dans les tout prochains mois. Ils devront contribuer à ce double objectif.

Le premier visera la création de nouvelles places, notamment à travers le projet pilote relatif aux mini-accueils, en cours de finalisation avec les acteurs du secteur. Le second concerne l'appel à projets centré sur la rénovation, la mise aux normes et la préservation du parc existant.

Les moyens complémentaires récemment dégagés par le Gouvernement pour ce programme de rénovation constituent à cet égard un signal fort envoyé au secteur. Ils traduisent une volonté claire du Gouvernement : préserver durablement les places existantes, dans un contexte où les besoins des familles demeurent particulièrement importants.

Dans le cadre de cet exercice budgétaire, je tiens à préciser qu'ils ont été dégagés en crédits d'engagement, sans impact sur mes autres politiques.

Vingt millions d'euros seront ainsi principalement alloués par le Gouvernement wallon à des projets répondant aux priorités identifiées sur la base du cadastre des besoins du secteur. Celui-ci, je le rappelle, a été réalisé fin 2025 par le SPW IAS et l'ONE.

Ces moyens auront vocation à couvrir plusieurs priorités : la mise en conformité aux normes, la rénovation des milieux d'accueil vétustes, la certification PEB et le remplacement des chaudières au mazout. Ils financeront également le soutien à certains dossiers de rénovation déjà engagés sous la précédente législature ou dans le cadre du plan d'urgence 2025.

S'agissant du projet d'arrêté relatif aux infrastructures, celui-ci a reçu un avis favorable du Conseil d'État, moyennant quelques adaptations mineures. Mes services travaillent actuellement à l'intégration de ces remarques, en vue d'un retour prochain en troisième lecture devant le Gouvernement. Celui-ci sera alors amené à se prononcer sur les modalités définitives de l'appel à projets rénovation.

Mes équipes et l'administration sont pleinement mobilisées afin de respecter le calendrier, tout en veillant à proposer des dispositifs juridiquement solides, opérationnels et adaptés aux réalités du terrain.

Vous voyez que je suis pleinement mobilisée ainsi que mes équipes – j'en profite pour les remercier parce que c'est un travail important – pour faire avancer ces différents chantiers de manière rigoureuse, cohérente et concrète. Les lignes bougent, les outils se mettent progressivement en place, et le Gouvernement entend poursuivre ce travail avec détermination.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa détermination et l'ensemble de sa réponse extrêmement détaillée et extrêmement précieuse à ce stade du travail accompli.

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les approches innovantes et reproductibles
en matière d'infrastructures de crèches »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de

la Petite Enfance, sur « les approches innovantes et reproductibles en matière d'infrastructures de crèches ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, la question des infrastructures d'accueil de la petite enfance est au cœur des enjeux actuels, tant en termes de création de places que de qualité de l'accueil.

Sur le terrain, les opérateurs font face à des défis importants : délais de réalisation, coûts de construction, complexité des procédures. Dans ce contexte, les initiatives visant à moderniser et à accélérer la création d'infrastructures sont particulièrement intéressantes.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, des approches innovantes ont ainsi été développées pour les infrastructures scolaires, notamment à travers le projet Modul R, qui repose sur des solutions modulaires, standardisées et reproductibles, permettant de concilier qualité, rapidité et maîtrise des coûts.

Ce type d'approche semble offrir des perspectives intéressantes pour le secteur de la petite enfance, où les besoins restent importants et urgents et parfois similaires à ceux de l'enseignement.

Comment le Gouvernement wallon intègre-t-il aujourd'hui ces logiques d'innovation, de modularité et de reproductibilité dans le développement des infrastructures de crèches ? Des pistes d'inspiration issues du secteur scolaire sont-elles déjà explorées ou envisagées dans ce domaine ? Quels sont, le cas échéant, les principaux leviers identifiés pour faciliter et accélérer la création de nouvelles infrastructures d'accueil ? Une consultation de l'ONE, en charge du contrôle des infrastructures d'accueil, a-t-elle été réalisée ? L'ONE valide-t-il ce type de solutions ?

Enfin, comment cette approche s'inscrit-elle dans la vision globale que vous portez pour moderniser et renforcer durablement l'offre d'accueil de la petite enfance en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je suis pleinement consciente de l'intérêt que représentent les approches innovantes développées dans d'autres secteurs publics, tels que celui des infrastructures scolaires à travers des initiatives telles que le projet Modul R.

Ces démarches, fondées sur la modularité, la standardisation et la reproductibilité, répondent à des enjeux essentiels de rapidité de mise en œuvre, de maîtrise budgétaire et de qualité architecturale ; autant

d'objectifs que nous partageons pleinement pour le secteur de la petite enfance.

En effet, les besoins en places d'accueil demeurent importants et nécessitent des réponses rapides, efficaces et durables. Dans ce contexte, mes services adoptent une approche résolument ouverte à l'innovation, pour autant que les exigences en matière de sécurité, de santé, de qualité d'accueil et de bien-être des enfants soient pleinement respectées.

Les solutions modulaires ont déjà fait l'objet d'analyses et peuvent être validées par l'ONE, pour autant qu'elles répondent aux normes en vigueur.

Je souhaite réactiver ces pistes dans le cadre des nouveaux appels à projets de crèches qui seront lancés. En effet, les premières analyses issues des travaux actuellement menés avec BDO objectivent une réalité bien connue du terrain : les coûts liés aux infrastructures constituent aujourd'hui un frein structurel majeur au développement de l'offre d'accueil. Hausse des coûts des matériaux, difficultés de financement, complexité des procédures ou encore délais de réalisation particulièrement longs fragilisent fortement la capacité des opérateurs à concrétiser leurs projets.

Ces constats renforcent évidemment la pertinence de réflexions autour de solutions plus flexibles, plus rapides à déployer et financièrement plus soutenables. Celles-ci devant évidemment permettre de s'adapter aux prescriptions urbanistiques et intégrer les contraintes liées à la sécurité incendie, je souhaite mener ces réflexions avec le secteur de la construction afin d'optimiser la maîtrise technique et financière des solutions à proposer.

Enfin, cette réflexion s'inscrit pleinement dans la vision globale que je porte pour le secteur : développer une offre d'accueil plus robuste, plus accessible et plus durable, capable de répondre aux besoins des familles tout en tenant compte des réalités opérationnelles et financières rencontrées sur le terrain. Les enjeux liés aux infrastructures feront donc évidemment partie de la réflexion plus large qui sera poursuivie dans les prochains mois au sein de mon cabinet, en lien étroit avec l'administration et les acteurs du secteur, afin d'identifier les réponses les plus efficaces aux difficultés structurelles auxquelles la petite enfance est aujourd'hui confrontée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour cette réponse très complète. Je suis ravie d'entendre que vos équipes connaissent ce système Modul R.

Ce sont des blocs d'une certaine taille, d'un certain nombre de mètres carrés, qui peuvent être construits et dupliqués de façon assez rapide. C'est déjà homologué

pour les bâtiments scolaires, mais ce ne l'est pas pour les bâtiments de crèche. Je suis ravie d'entendre qu'il y a des discussions entre l'administration, votre cabinet et l'ONE, pour éventuellement valider ce type de construction pour des crèches.

Si cela permet d'aller plus vite et de limiter les coûts, c'est un frein de moins pour ouvrir des places complémentaires pour la petite enfance. On sait que vous pérennisez actuellement les places existantes, mais qu'il y aura prochainement un appel à projets pour de nouvelles places. Je suis ravie d'entendre que ceci pourrait faire éventuellement partie d'un nouveau projet.

Mme la Présidente. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 40 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 44 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique des terrils »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique des terrils ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, forte de son passé industriel, la Wallonie compte sur son territoire de nombreux terrils, vestiges emblématiques des anciens bassins miniers, surtout dans le Hainaut et la province de Liège. Aujourd'hui, ces sites connaissent une reconversion progressive et constituent à la fois des espaces naturels remarquables et des lieux de détente, souvent accessibles au public.

Les terrils présentent un potentiel important, tant en matière de valorisation touristique que de préservation de la biodiversité. Au niveau touristique, ils offrent des possibilités variées d'activités de plein air, telles que la

randonnée ou le trail, avec des points de vue sur les paysages environnants. Ils peuvent également jouer un rôle dans la sensibilisation à l'environnement. Ils s'inscrivent pleinement dans une approche de tourisme durable et de proximité, en phase avec les attentes du *slow* tourisme.

Par ailleurs, des initiatives transfrontalières telles que les projets Interreg « Destination terrils I & II », développées notamment entre le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et le Hainaut, visent à renforcer l'attractivité touristique de ces sites, à améliorer leur accessibilité, à professionnaliser les acteurs et à favoriser l'implication des citoyens.

Quelle place les terrils occupent-ils dans votre politique de développement du tourisme, en particulier en lien avec la valorisation du patrimoine minier ? Des dispositifs de soutien existent-ils pour les communes souhaitant aménager et valoriser leur terril à des fins touristiques, comme la création de sentiers, l'installation de mobilier ou de signalétique, et cetera ?

Des synergies sont-elles envisagées ou encouragées entre les projets Interreg actifs dans le Hainaut et les initiatives similaires qui pourraient émerger ailleurs, notamment en province de Liège ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer les terrils et le fait qu'ils s'intègrent progressivement dans les politiques régionales de développement touristique liées à la mise en valeur du patrimoine minier. Ils offrent des opportunités variées d'activités de plein air, telles que la randonnée ou le trail, tout en constituant des supports pertinents de sensibilisation à l'histoire industrielle et à la biodiversité spécifique de ces milieux. Cette approche rejoint les attentes actuelles en matière de *slow* tourisme et de fréquentation raisonnée.

Les projets Interreg « Destination terrils », menés entre 2017 et 2022 et prolongés par de nouvelles coopérations transfrontalières, ont permis de structurer une dynamique autour de l'arc minier franco-wallon, notamment en améliorant l'accessibilité des sites, en développant des outils de médiation et en professionnalisant les acteurs locaux. Cette expérience constitue un cadre de référence utile.

À cet égard, des actions spécifiques ont été menées dans le cadre du Tourisme accessible aux personnes à besoins spécifiques : des formations intitulées « Visites inclusives sur les terrils » ont été mises en place afin de renforcer les compétences des acteurs en matière d'accueil et de médiation adaptés.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs régionaux peuvent être mobilisés par les communes ou opérateurs souhaitant développer des aménagements légers – des sentiers, de la signalétique, du mobilier. Ces projets doivent toutefois s'inscrire dans une approche équilibrée, respectueuse des enjeux environnementaux, paysagers et de sécurité propres à ces sites.

En matière d'équipement touristique, la Wallonie peut accorder une subvention pour des acquisitions et des travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement d'équipements destinés plus spécifiquement à l'aménagement et la valorisation de site. De même, le Gouvernement peut accorder des subventions pour le développement d'itinéraires permanents et de produits d'itinérance permanents.

Enfin, au niveau européen, deux projets ciblent spécifiquement la valorisation du patrimoine minier : l'un sur la province du Luxembourg – avec le projet « Sous nos pieds » – et l'autre sur la province de Liège – C2C. S'il n'existe pas pour l'heure de synergies entre ces deux projets et les projets « Destination terrils », j'encourage néanmoins le partage de bonnes pratiques et les synergies entre territoires, afin de favoriser un développement cohérent et durable à l'échelle wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – J'entends que le projet Interreg entre la France et le Hainaut sert de cadre de référence et pourrait inspirer d'autres projets. J'y vois des possibilités, pour la Province de Liège, de développer des projets avec les Pays-Bas ou l'Allemagne. Je me documenterai un peu sur le projet C2C que vous avez évoqué, car je ne le connais pas du tout.

J'entends aussi qu'il y a une série de subsides possibles pour développer des sentiers, du mobilier léger ou de l'équipement pour valoriser les sites. Ce sont vraiment de bonnes choses, parce que nos terrils sont parfois vus uniquement comme des vestiges d'une époque minière, alors qu'ils ont un potentiel de développement, notamment pédagogique, pour les jeunes et les enfants, mais aussi touristique, avec les beaux panoramas qu'ils offrent, ou encore du point de vue de la biodiversité qui s'y développe maintenant. Ce sont donc des lieux très intéressants, que ce soit d'un point de vue touristique ou pédagogique, et l'on doit les exploiter de ces points de vue également. Je vous remercie donc pour vos réponses encourageantes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je souhaiterais poser une question à la Commission. J'ai une question en Commission de la fonction publique qui va tomber en même temps que celles que je dois poser ici. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, bien entendu, mais il se fait que l'une de mes questions est jointe avec les questions de Mmes Roberty et Desalle. J'aimerais donc savoir si, dans ce cas précis, il serait possible, exceptionnellement et avec l'accord des membres de la Commission, de poser cette question maintenant. Je poserai mes autres questions en fin de réunion si je ne suis pas là pour les poser selon l'ordre établi – c'est comme cela que nous fonctionnons normalement –, mais, étant donné qu'il s'agit de questions jointes, je voulais savoir si vous pourriez l'accepter.

Mme la Présidente. – Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que M. Gardier pose sa question maintenant ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. Charles Gardier (MR). – Il s'agit de la question jointe.

Mme la Présidente. – La question n° 20.

Cela convient-il à tout le monde ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

Question orale

de M. Charles Gardier

**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,**

**sur « le bilan des congés de printemps pour le
tourisme en Wallonie »**

Question orale

de Mme Sabine Roberty

**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,**

**sur « le bilan touristique des congés de
printemps »**

Question orale

de Mme Caroline Desalle

**à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,**

**sur « le bilan touristique des congés de
printemps »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Gardier, sur « le bilan des congés de printemps pour le tourisme en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « le bilan touristique des congés de printemps » ;
- Mme Desalle, sur « le bilan touristique des congés de printemps ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, les vacances de printemps sont derrière nous, ce qui nous donne l'occasion de réfléchir sur ce qu'il s'est passé et sur les manières de développer la mise en avant du tourisme en Wallonie en fonction de l'expérience que l'on a pu vivre pendant ces 15 jours de vacances. Les éléments géopolitiques ont probablement joué en faveur ou parfois en défaveur de notre Région, notamment en ce qui concerne le prix de l'essence.

Ainsi, par rapport à l'ensemble des éléments mis en place par VisitWallonia, pouvez-vous me dire quels retours ont été obtenus pour ces 15 jours de vacances ? Je sais que cette question intervient peu de temps après la période concernée, mais peut-être avez-vous déjà des éléments. Quels sont les éventuels points positifs qui auraient performé dans ces circonstances, mais aussi les éventuelles lacunes à combler à l'avenir ? Quelles sont les pistes, sur base de ce qui s'est passé pendant ces

15 jours de vacances, pour améliorer encore la situation de notre tourisme ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je ne vais pas réitérer les propos de mon collègue. On a vu dans la presse que le bilan était déjà positif pour les vacances de printemps.

Plus précisément, disposez-vous de données chiffrées relatives à la fréquentation touristique durant cette période, que ce soit en termes de nuitées, de taux d'occupation ou de provenance des visiteurs ? Le cas échéant, comment ces données se comparent-elles aux congés de printemps des années précédentes ? Quels territoires et quels types d'offre touristique ont le plus bénéficié pendant cette période ?

Les conditions météorologiques ont-elles eu un impact significatif sur la fréquentation et l'activité touristique, notamment lors de la deuxième semaine, lors de laquelle il a fait beaucoup moins beau ? Enfin, quels enseignements votre administration tire-t-elle de ce bilan en vue de renforcer encore l'attractivité touristique de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, les tendances globales apparaissent effectivement positives, tant pour les hébergements que pour les attractions touristiques. Vous avez notamment évoqué de bonnes performances pour les hébergements de grande capacité, ainsi qu'une fréquentation soutenue des attractions couvertes et mixtes.

En référence à l'interview que vous avez donnée récemment, vous avez souligné une diversification de la clientèle, avec une part croissante de visiteurs issus de pays européens et plus lointains.

Madame la Ministre, quelle analyse globale tirez-vous du bilan de ces congés de printemps ? Des effets liés au contexte international ou à la conjoncture économique, notamment énergétique, ont-ils été observés sur la fréquentation touristique ?

Les offices et maisons du tourisme font-ils également état de retours positifs pour cette période ?

Enfin, à quoi attribuez-vous la diversification croissante de la clientèle internationale ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Monsieur les Députés, comme je l'ai déjà indiqué, deux

démarches complémentaires sont réalisées afin d'évaluer la fréquentation touristique post-congés scolaires. D'une part, VisitWallonia réalise une première prise de pouls, fin des vacances, permettant de recueillir rapidement les tendances observées sur le terrain. D'autre part, l'Observatoire wallon du tourisme mène une enquête plus approfondie visant à produire une analyse consolidée et objectivée de la fréquentation après les périodes de vacances. Les premiers résultats sont attendus vers la fin de ce mois de mai. À ce stade, il demeure donc prématuré de tirer des conclusions ou de communiquer des chiffres consolidés pour l'ensemble du secteur.

Les premiers retours disponibles suite à la prise de pouls de VisitWallonia sont toutefois globalement positifs, comme vous avez pu le lire. Du côté des hébergements touristiques, les tendances sont encourageantes, en particulier pour les locations et maisons de vacances. Du côté de l'hôtellerie, la fréquentation est restée stable, portée par une clientèle européenne diversifiée. Les attractions touristiques présentent des résultats plus contrastés selon leurs types d'activités. Les attractions couvertes, que ce soit les musées, les parcs aquatiques ou les parcs *indoor*, ont bénéficié d'une fréquentation soutenue, notamment durant le week-end de Pâques. Les sites proposant une offre mixte, combinant intérieur et extérieur, ont également bien résisté grâce à leur flexibilité et à l'accueil de groupes scolaires. Les attractions principalement *outdoor* ont connu une fréquentation plus variable, avec des décisions de visites fortement influencées par les conditions météorologiques et les réservations de dernière minute.

Enfin, s'agissant du développement de l'outil de monitoring Power BI, destiné à centraliser les indicateurs touristiques, j'ai toujours indiqué qu'un tel projet nécessite du temps et une méthodologie rigoureuse. Notre volonté est de construire cet outil en concertation avec les acteurs du secteur touristique, les fédérations professionnelles et les opérateurs concernés, afin de garantir la qualité, la cohérence et la fiabilité des données collectées. Cela implique d'abord un important travail de cadrage des données existantes et de définition commune des indicateurs pertinents. Dès lors, ce projet ne pourra être finalisé à court terme, mais nous souhaitons avancer par étape, de manière structurée, afin de disposer, à terme, d'un outil réellement utile et partagé par l'ensemble du secteur. C'est un enjeu important sur lequel je travaille et en lequel j'ai pleinement foi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses fort précises et claires, même si nous sommes très proches de la date. Je reviendrai vers vous avec une question écrite concernant des chiffres plus précis, quand il sera temps de les avoir. Je vous avoue que je me suis fait une réflexion – elle

n'était pas dans ma question, mais je vais vous la livrer telle quelle : je me demande s'il serait intéressant, au-delà de cette période de vacances, d'analyser toute la période comprenant l'échelonnement avec les vacances en Flandre. Peut-être qu'il y a quelque chose à analyser de façon un peu plus large que les 15 jours, puisqu'il y a cet échelonnement entre les Régions. L'impact peut être assez intéressant à analyser.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je me suis fait exactement la même réflexion sur Liège. Nous ne sommes plus du tout en phase avec les congés des jeunes Flamands, et je n'ai jamais vu autant de personnes parler flamand dans le centre-ville de Liège. Cela m'a interpellée. Je me suis demandé comment cela se faisait que l'on parle autant flamand à Liège. J'y vais chaque week-end et j'y entends chaque fois des Flamands autour de moi. C'est peut-être dû au fait que nos vacances ne correspondent pas avec les leurs. En tout cas, je n'ai jamais vu autant de Flamands sur le territoire liégeois. Je reviendrai également vers vous avec une question écrite pour avoir des chiffres plus précis.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je ferai de même. Je vous enverrai une question écrite pour avoir davantage de chiffres et d'explications. J'entends que, fin mai, nous aurons des chiffres beaucoup plus probants, et que les premières tendances sont encourageantes, surtout pour les activités *indoor*. Effectivement, quand le temps n'est pas là, le réflexe est de s'orienter vers des activités *indoor*. Quoique, du côté de Solre-sur-Sambre, il y a un microclimat et le temps était bon. Bienvenue à Solre-sur-Sambre pour vos activités touristiques !

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les *jobdays* organisés dans le secteur du
tourisme »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les *jobdays* organisés dans le secteur du tourisme ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre de précédents échanges relatifs à l'attractivité du secteur du tourisme et aux enjeux de

recrutement, vous avez évoqué les *jobdays* comme un outil de mise en relation directe entre les employeurs, les personnes en recherche d'emploi et les publics en orientation ou en reconversion professionnelle. À ce titre, le FOREm indiquait en début d'année organiser cinq *jobdays* en collaboration avec les entreprises et les acteurs locaux du secteur touristique.

Nous sommes à présent au mois de mai, et je souhaiterais disposer de davantage d'informations concernant l'organisation et les résultats de ces cinq *jobdays*. Pouvez-vous confirmer le nombre de *jobdays* organisés dans le secteur du tourisme et en préciser la répartition territoriale ?

Quels enseignements peuvent être tirés de ces initiatives en termes de participation, de mise en relation et de suites données, notamment en matière de recrutement ou d'orientation vers des formations spécifiques ?

Quelles perspectives sont envisagées pour la poursuite ou l'adaptation de ces dispositifs à l'approche des prochaines saisons touristiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, au cours du premier semestre 2026, le FOREm a organisé cinq *jobdays* en partenariat avec les acteurs locaux.

Ces événements ont eu lieu à Rochefort le 3 mars, à Dinant le 17 mars et à Jambes le 13 avril. En parallèle, l'opérateur touristique Floreal Holidays s'est associé au FOREm pour des *jobdays* organisés à La Roche-en-Ardenne le 20 mars et à Neufchâteau le 24 mars.

Les premiers enseignements sont encourageants. À Dinant, par exemple, 242 personnes se sont inscrites, 135 chercheurs d'emploi ont participé et 23 candidats ont été retenus pour poursuivre le processus de recrutement. Les employeurs présents ont également fait part de retours positifs : plusieurs engagements étaient déjà concrétisés en avril ou en cours de finalisation, tandis que d'autres candidats poursuivaient des essais, entretiens ou constitutions de réserves de recrutement.

Le dispositif des *jobdays* génère également des inscriptions en formation et renforce l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Pour les personnes ne s'étant pas présentées, un suivi est assuré : elles seront recontactées par le FOREm afin d'analyser les freins à la mobilisation.

Par ailleurs, le FOREm met en avant son Centre de compétence FOREm Tourisme comme levier de montée en compétences, notamment en langues – néerlandais et anglais – ainsi que sur certains métiers spécifiques du secteur. Lorsque des besoins de renforcement sont

identifiés, une orientation vers des formations courtes est proposée par ce centre de compétence.

Le modèle des *jobdays* vise prioritairement les recrutements saisonniers rapides, les métiers en pénurie ou à forte rotation, mais également les profils peu diplômés, directement mobilisables.

Plusieurs pistes sont envisagées pour la suite, en collaboration avec le FOREm, les opérateurs touristiques et Tourisme Wallonie :

- poursuivre la dynamique des *jobdays* sectoriels ancrés dans les territoires, en ciblant les métiers en tension ;
- renforcer la coordination avec le centre de compétence tourisme afin de consolider la stratégie en place et de répondre au mieux aux besoins du secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – C’est effectivement particulièrement encourageant. Ces *jobdays* spécifiques tourisme démontrent que c’est un secteur qui engage et qui permet aux gens d’évoluer et de se former. On suivra ce dossier.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l’accès aux vacances et aux loisirs pour les
personnes en situation de handicap »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’accès aux vacances et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, les vacances et les activités de loisirs occupent une place importante dans notre vie. On peut les considérer comme des temps de repos, de découverte, de relations sociales.

Pour les personnes en situation de handicap, comme pour toutes les personnes d’ailleurs, l’accès à ces moments contribue au bien-être, à l’autonomie et à la qualité de vie.

Ce sujet est important parce que l’on parle souvent du handicap sous l’angle des soins, de l’accompagnement ou encore sous l’angle de l’inclusion scolaire et professionnelle, mais beaucoup plus rarement du droit aux loisirs, du droit aux vacances et tout

simplement à une vie sociale épanouie. Or, dans la réalité, de nombreuses familles continuent encore aujourd’hui à renoncer à certains séjours, à des activités faute d’accessibilité, d’accompagnement adapté, de solutions de répit ou parfois simplement d’informations claires sur les offres existantes. Derrière cela, il y a aussi une question d’égalité, de dignité. Pouvoir partir en vacances, participer à des activités culturelles, de loisirs, cela ne devrait pas être un luxe réservé à certains, mais une possibilité accessible à toutes et à tous.

Dès lors, à l’issue de ces vacances de printemps, je souhaitais vous interroger sur ce qui existe actuellement en Wallonie et sur les perspectives de développement en la matière.

Quels dispositifs existent en Wallonie en matière d’accès aux vacances et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap ? C’est une question très large. Comment, vous personnellement, évaluez-vous l’offre existante au regard des besoins ? Ce ne sont pas uniquement des besoins en matière de santé, mais des besoins d’un vivre-ensemble et d’une vie sociale épanouie. Quelles perspectives ou quelles priorités sont envisagées pour les prochaines années afin de poursuivre le développement de politiques qui favorisent l’accès aux loisirs, l’accès aux vacances pour des personnes en situation de handicap ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l’accès aux vacances et aux loisirs constitue un enjeu important en matière d’inclusion pour les personnes en situation de handicap. En Wallonie, plusieurs dispositifs existent afin de favoriser une accessibilité accrue de l’offre touristique, culturelle et récréative.

Un premier levier important concerne l’information et l’accessibilité par rapport aux infrastructures touristiques. À cet égard, l’ASBL Access-i constitue aujourd’hui un partenaire de référence grâce aux audits réalisés par ses experts. Elle fournit via son portail une information fiable et détaillée sur l’accessibilité de lieux selon différents types de handicap. Cette approche permet aux personnes concernées de préparer leur déplacement et leur séjour en disposant d’informations précises. À ce jour, Access-i recense 237 acteurs dans le secteur du loisir en Wallonie.

Consciente du rôle central joué par cette association, j’ai souhaité renforcer durablement son action en inscrivant son soutien dans le cadre des subventions pluriannuelles 2026-2030. Ainsi, Access-i bénéficiera d’un subside de 100 000 euros par an pendant cinq ans, ce qui lui permettra de consolider ses missions et de poursuivre le développement d’une information de qualité au service d’un tourisme plus inclusif. Elle

projette par ailleurs de réaliser 35 à 50 nouvelles certifications d'établissement par an à travers cette convention.

En parallèle, le Code wallon du tourisme prévoit également un dispositif d'aide à la pierre à l'attention des associations et hébergements de tourisme pour tous, donc le tourisme social. Cette aide financière garantit un accès à l'offre de séjours dans de bonnes conditions et dans un cadre de qualité, et une majoration de certains types de subventions lorsque les investissements concernent spécifiquement l'amélioration de l'accès aux personnes en situation de handicap.

S'agissant de l'évaluation de l'offre existante, il convient de rappeler que les besoins sont très diversifiés. Derrière la notion de handicap se trouvent des réalités extrêmement variées, ce qui rend difficile une évaluation uniforme de l'adéquation entre l'offre et les besoins. C'est précisément pourquoi il est essentiel de privilégier une information précise et nuancée sur le niveau réel d'accessibilité des infrastructures, plutôt qu'une approche simplifiée consistant à qualifier un lieu de manière générale comme accessible.

Ma priorité est donc de poursuivre cette dynamique d'amélioration continue en consolidant les collaborations structurelles avec les acteurs de terrain tels qu'Access-i.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour ces explications. J'entends qu'il s'agit de 100 000 euros par an pendant cinq ans, donc une action renforcée jusqu'en 2030 pour aider cette ASBL Access-i, qui fait un travail extraordinaire au niveau de différents acteurs. Soulignons qu'il y a des ASBL qui travaillent très bien. Merci à cette ASBL et merci pour ce renforcement financier. Je n'ai pas en tête ce qui a été donné les précédentes années.

J'ai aussi évoqué un élément dans ma question, mais qui n'a pas été déposé tel quel. J'ai beaucoup travaillé dans le répit à domicile pour les familles qui s'occupent de personnes en situation de handicap et l'on sait que les familles vieillissent, avec un enfant qui vieillit lui aussi de mieux en mieux avec son handicap.

Il faut aussi penser que dans les alternatives de tourisme, par exemple les gîtes qui accueillent les personnes en situation de handicap, il serait bon aussi d'avoir une oreille attentive à des projets de répit qui permettent aux familles qui suivent un enfant en situation de handicap, ou un adulte qui a grandi et qui est en situation de handicap, d'avoir eux aussi un peu de répit pendant leurs vacances. On n'y pense pas suffisamment, sauf quand on doit s'occuper soi-même d'un enfant en situation de handicap.

Il s'agit simplement de vous mettre cette petite puce à l'oreille. Vous pourriez peut-être alors travailler avec

le ministre Coppieters qui fait justement partie de votre formation politique.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le score de touristicité et la boîte à outils à
destination des communes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le score de touristicité et la boîte à outils à destination des communes ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé la mise à disposition de nouveaux outils touristiques destinés à soutenir les communes dans leurs choix stratégiques. Parmi ceux-ci figure notamment le score de touristicité, défini par l'Observatoire wallon du tourisme, et présenté comme un instrument permettant d'activer les décisions locales en matière de développement touristique.

Vous avez toutefois souligné que certains critères ne reflètent pas toujours la réalité de terrain, en particulier pour les communes qui accueillent un volume important de visiteurs de passage sans pour autant enregistrer un nombre significatif de nuitées. Pourriez-vous préciser l'ensemble des critères actuellement retenus pour établir ce score ?

Par ailleurs, vous avez évoqué une première limite de cet indicateur : certains éléments seraient difficiles à mesurer et à objectiver, et les données devraient être recalculées tous les quatre ans.

Dès lors, peut-on s'attendre à un affinement ou à une révision de ces critères lors des prochains recalculs ? En d'autres termes, le modèle de touristicité est-il conçu comme évolutif ou s'agit-il d'un cadre figé pour les années à venir ?

Enfin, s'agissant de la boîte à outils mise à disposition des communes, présentée comme une source d'inspiration et de bonnes pratiques : comment cet outil a-t-il été conçu ? Les exemples qu'il contient proviennent-ils exclusivement de situations wallonnes ou bien intègrent-ils également des références issues d'autres Régions, notamment la Flandre ou Bruxelles ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le score de touristicité constitue un indicateur synthétique développé par l’Observatoire wallon du tourisme, en collaboration avec l’IWEPS, afin d’apporter aux communes un outil d’aide à la décision et de mise en perspective de leur activité touristique. Cet indicateur repose actuellement sur trois grandes composantes : la fréquentation des attractions touristiques, le nombre de nuitées enregistrées dans les hébergements touristiques certifiés, ainsi que la capacité des hébergements touristiques connus de Tourisme Wallonie dans la commune.

Le score obtenu varie de 0,5 à 10 et permet de situer chaque commune par rapport aux niveaux d’activité observés à l’échelle de la Wallonie. La méthodologie détaillée est par ailleurs accessible sur les sites de l’Observatoire wallon du tourisme et de l’IWEPS.

Comme je l’ai indiqué, cet outil présente naturellement certaines limites. Ainsi, une partie des visiteurs de passage est prise en compte via la fréquentation des attractions touristiques, mais certains flux plus diffus demeurent plus difficiles à objectiver. C’est notamment le cas des activités de balade et de randonnée ou encore de certains phénomènes liés aux résidences secondaires.

La méthodologie n’a donc pas vocation à être figée. Elle pourra évoluer notamment si de nouvelles données fiables, harmonisées et disponibles pour l’ensemble des communes peuvent être intégrées. À titre d’exemple, la prise en compte du nombre de kilomètres de balades et randonnées balisées reconnues par Tourisme Wallonie constitue une piste envisagée, même si cet indicateur ne permet pas de tenir compte précisément de la fréquentation réelle de ces itinéraires.

S’agissant enfin de la boîte à outils mise à disposition des communes, celle-ci a été conçue comme un outil pratique d’accompagnement structuré autour des trois piliers du développement durable : les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle rassemble des leviers d’action concrets, des outils de planification, des exemples de fiscalité touristique, des pistes liées au vélotourisme, à la mobilité, à la digitalisation ou encore à l’inclusion des habitants. Les exemples mobilisés ne se limitent pas au contexte wallon : certaines bonnes pratiques observées dans d’autres régions ou à l’étranger y figurent également, notamment en matière de *crowdfunding* civique ou d’accessibilité financière du tourisme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie la Mme la Ministre pour l’ensemble de la réponse extrêmement détaillée. C’est très inspirant. La boîte à outils est un élément important pour les communes

participantes. J’ai envie de dire avec humour que cela donnera peut-être l’envie d’aller à Solre-sur-Sambre plus régulièrement, passer quelques moments. Nous resterons attentifs, surtout par rapport à l’évaluation que l’on pourra faire de ce projet.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l’impact de la réforme des aides à la
promotion de l’emploi (APE) dans les secteurs
du patrimoine et du tourisme »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l’impact de la réforme des aides à la promotion de l’emploi (APE) dans les secteurs du patrimoine et du tourisme ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture le décret visant à abroger le décret APE au 1^{er} janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel est appelé à prendre une base décrétole complémentaire à la réforme portée par le ministre Jeholet afin de traduire l’octroi des moyens APE vers les divers acteurs, une fois le décret chapeau adopté.

Comment préparez-vous cette réforme concernant le patrimoine et le tourisme ? Avez-vous chargé l’AWaP et Tourisme Wallonie de préparer les décrets fonctionnels attendus ? Si oui, quelles sont les balises données ? Aujourd’hui, à combien s’élèvent les enveloppes APE dédiées dans les matières du tourisme et du patrimoine ? Combien d’équivalents temps plein et de travailleurs cela représente-t-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le Gouvernement wallon a effectivement adopté en première lecture le projet de réforme du dispositif APE, porté par le ministre de l’Emploi. Cette réforme appelle naturellement une attention particulière pour des secteurs comme le tourisme et le patrimoine, où les aides APE jouent un rôle significatif dans le fonctionnement de nombreuses structures.

Je tiens toutefois à rappeler que les travaux sont en cours au niveau gouvernemental et qu’il convient donc de faire preuve de prudence à ce stade quant aux

modalités définitives de mise en œuvre. La réforme vise une évolution progressive du dispositif et non une bascule brutale au 1^{er} janvier 2027. Des mécanismes transitoires sont d'ailleurs envisagés afin d'assurer la continuité et la stabilité des secteurs concernés.

Pour ce qui concerne mes compétences, la réflexion est bien engagée au sein de mon cabinet, en lien avec les travaux menés par le ministre de l'Emploi et dans une logique de cohérence avec les autres membres du Gouvernement. Des concertations avec mes administrations, mais aussi des acteurs du secteur sont en cours, car il est essentiel que cette réforme puisse tenir compte des réalités de terrain et des spécificités des opérateurs touristiques et patrimoniaux.

Concernant les enveloppes budgétaires actuellement consacrées aux APE ainsi que le nombre d'équivalents temps plein et de travailleurs concernés dans les secteurs du tourisme et du patrimoine, les données font encore l'objet d'un travail de précision dans le cadre des échanges gouvernementaux et techniques avec les administrations compétentes. Il serait donc prématuré de communiquer aujourd'hui des chiffres définitifs qui ne seraient pas stabilisés pleinement. Comme je l'ai dit à Mme Pécriaux, l'objectif est d'avancer de manière concertée, progressive et adaptée aux réalités des secteurs concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Merci pour vos éléments de réponse qui tentent de nous rassurer. Cette notion de transition inquiète aujourd'hui beaucoup d'opérateurs à moins de huit mois de l'entrée en vigueur annoncée de la réforme. Même si vous nous dites que les choses se feront progressivement, le secteur attend désormais des garanties concrètes sur la pérennité des moyens et des emplois.

Le transfert administratif des moyens ne constitue pas à lui seul une garantie pour les structures concernées. Dans le patrimoine et le tourisme, beaucoup d'associations fonctionnent avec des équilibres extrêmement fragiles, et la perte de quelques ETP peut déjà déstabiliser des missions essentielles.

Il y a une absence de balises claires qui nourrit les inquiétudes du terrain. Les opérateurs ont besoin de visibilité rapidement afin de pouvoir anticiper 2027 dans des conditions sereines. Le Gouvernement prétend protéger les emplois, mais, en même temps, le projet de réforme supprime les garanties de maintien du volume de l'emploi. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous pour avoir des éléments de réponse plus concrets et clairs pour le secteur.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le cyclotourisme en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le cyclotourisme en Wallonie ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon les chiffres 2024 de l'Observatoire wallon du tourisme, 15 % des touristes pratiquent des promenades à vélo dans les villes et villages wallons, tandis que 14 % s'adonnent à la randonnée à vélo. Par ailleurs, l'enquête sur le tourisme à vélo menée par Pro Velo entre juin et octobre 2025, auprès de 555 répondants, confirme l'attractivité croissante de la Belgique comme destination de tourisme à vélo.

Cette étude met en lumière un profil de visiteurs particulièrement intéressant pour l'économie touristique locale. Elle révèle également que ces visiteurs consomment localement. Toutefois, bien que le niveau de satisfaction semble particulièrement élevé – près de neuf répondants sur 10 recommandent les itinéraires empruntés –, l'étude met également en évidence plusieurs besoins en matière d'infrastructures et de services, notamment le manque de fontaines d'eau potable, d'aires de pique-nique aménagées et de bornes de recharge pour les vélos électriques.

La Wallonie prévoit-elle de renforcer le soutien aux infrastructures destinées aux cyclotouristes ? L'évaluation du plan Wallonie cyclable 2030, menée avec Tourisme Wallonie, a-t-elle été finalisée ? Quelles en sont les principales conclusions ?

Comment le label « Bienvenue vélo » est-il promu auprès des opérateurs touristiques afin d'en renforcer la visibilité et l'adhésion ? Le Gouvernement wallon entend-il soutenir le développement d'itinéraires cyclables thématiques, à l'image de la Bataille au cœur de l'Ardenne, pour valoriser son patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le Code wallon du tourisme a introduit le mécanisme du produit d'itinérance permanent, qui permet de concevoir des projets d'itinéraires cyclables intégrant des équipements destinés à améliorer l'expérience des usagers, tels que des aires de repos, une signalétique d'interprétation, des aménagements paysagers ou encore des équipements complémentaires.

Un projet est analysé dans son ensemble en fonction des besoins spécifiques de l'usager et de l'expérience proposée, mais il devra être pensé en amont de la demande d'autorisation. En effet, le produit d'itinérance permanente présente l'avantage de bénéficier d'un taux de subvention avantageux de 80 % lors de sa conception. Les aménagements prévus ultérieurement pourront bénéficier des subsides classiques à l'équipement touristique. En complément, certains projets européens permettent également l'installation d'équipements comme des aires de repos et des bornes de recharge. Citons le projet « Ardenne itinérance mobilité et infrastructures » porté par le BEP.

S'agissant du plan Wallonie cyclable 2030, son évaluation relève principalement des compétences du ministre de la Mobilité, François Desquesnes. Mes services restent néanmoins attentifs aux travaux menés dans ce cadre, en particulier pour les dimensions liées au tourisme.

Concernant le label « Bienvenue vélo », celui-ci est coordonné depuis 2015 par Tourisme Wallonie. Un important travail de sensibilisation, d'accompagnement et de professionnalisation est mené auprès des opérateurs touristiques au travers d'ateliers thématiques, de rencontres annuelles, de partenariats sectoriels ou encore d'actions de valorisation numérique. La preuve en est qu'entre 2015 – année depuis laquelle Tourisme Wallonie coordonne le label – et 2026, le nombre d'opérateurs labellisés « Bienvenue vélo » est passé de 500 à 973, soit une augmentation de 473 labellisés. Cela représente une progression d'environ 94 % sur la période, ce qui traduit une volonté accrue des professionnels d'adapter leurs infrastructures et services à cette clientèle spécifique.

Enfin, je soutiens le développement d'itinéraires cyclables thématiques valorisant le patrimoine régional. Pour compléter l'exemple énoncé et ne citer qu'un exemple parmi d'autres, j'ai accordé une subvention en décembre dernier à la Maison du tourisme « Cœur de l'Ardenne » pour le développement des itinéraires vélos de la Route de la Libération autour du 80^e anniversaire de la bataille des Ardennes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Comme vous l'avez souligné, le cyclotourisme a le vent en poupe et c'est une excellente nouvelle. Les itinéraires recyclables thématiques constituent un atout majeur pour mettre en valeur notre patrimoine et notre richesse wallonne, mais pas seulement. Ils participent à l'économie locale et c'est important de le souligner. Le réseau « Points-nœuds » est déjà bien développé, vous l'avez souligné et je le confirme. J'ai pu aussi le constater moi-même, notamment grâce aux maisons du tourisme qui y contribuent fortement. Cependant, il faut poursuivre les efforts et renforcer l'accueil afin d'accroître le cyclotourisme en Wallonie, notamment

avec le label « Bienvenue vélo ». J'entends que vous passez de 500 à 973 labellisés. C'est une excellente nouvelle pour la professionnalisation du cyclotourisme en Wallonie.

À cet égard, comme l'enquête l'a souligné – et je vous rejoins et je vous remercie d'y être attentive –, il est essentiel de poursuivre le développement des équipements tantôt à destination des opérateurs touristiques, tantôt afin d'accueillir les touristes et les familles qui font le choix de découvrir notre belle Wallonie à vélo avec professionnalisme et convivialité.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le travail conjoint pour la recherche
d'endroits de camp »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le travail conjoint pour la recherche d'endroits de camp ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vous interrogeais en ce début d'année sur le travail de mobilisation qui pourrait être mis en place par rapport à ces recherches de camp en partenariat avec des structures comme l'ASBL « Atouts camps », les syndicats agricoles ou l'ASBL « Accueil champêtre en Wallonie ». La recherche d'endroits de camps en Wallonie anime chaque année pas mal d'acteurs de terrain. Cela nécessite leur pleine mobilisation.

Vous m'indiquiez qu'une réflexion allait être entreprise sur le sujet, grâce notamment à un espace d'échange entre associations professionnelles que vous comptiez mettre en place dès cette année. Où en est cette réflexion ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, la question des endroits de camp constitue un enjeu pour le secteur des mouvements de jeunesse et, plus largement, pour le tourisme des jeunes en Wallonie. S'agissant plus particulièrement des collaborations avec les acteurs du secteur agricole, des contacts restent encore à construire à ce stade. Je souhaite que cette réflexion puisse être menée de manière pragmatique et équilibrée afin de

tenir compte à la fois des attentes des mouvements de jeunesse et des réalités propres au monde agricole.

Cette dimension fait partie des pistes qui sont en cours d'étude et, comme énoncé, je souhaite que des liens puissent se tenir avec d'autres acteurs sectoriels, comme l'ASBL « Accueil champêtre en Wallonie », qui bénéficient également d'une subvention quinquennale 2026-2030.

Dès lors que les subventions pluriannuelles concernant mes compétences auront toutes pleinement entériné leur phase de démarrage, mon cabinet, en collaboration avec Tourisme Wallonie, veillera à favoriser de potentiels échanges entre les différents plans d'action des associations professionnelles soutenues. La question du développement d'endroits de camp et l'identification de sites alternatifs en font partie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. J'entends que sa mobilisation reste pleine et entière sur cet enjeu qu'elle qualifie elle-même d'important. Je suis tout à fait d'accord avec elle. Je confirme qu'il y a beaucoup de personnes qui sont prêtes, par exemple dans le monde agricole, à jouer le jeu et à faire tout ce qu'il est possible de faire. Il reste encore un peu de travail. Je suis heureux d'entendre Mme la Ministre être volontariste en la matière.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le colloque de VisitWallonia sur l'e-
commerce du 9 juin 2026 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le colloque de VisitWallonia sur l'e-commerce du 9 juin 2026 ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, la nouvelle édition du colloque annuel consacré aux tendances de l'e-commerce dans le secteur touristique aura lieu le 9 juin prochain. Cet événement s'adresse aux opérateurs et opératrices touristiques souhaitant renforcer leur stratégie commerciale et mieux appréhender les évolutions digitales impactant leur activité – et des évolutions digitales, il y en a.

Pouvez-vous nous dresser les actions prévues lors de cette journée ? Comment les acteurs de terrain furent touchés en amont pour délimiter les contours de cette

journée ? Des manuels seront-ils proposés à la suite de cette journée ? De même, la possibilité de suivre certaines activités en visioconférence est-elle prévue ?

Mme la Présidente. – La parole est Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, VisitWallonia organisera le 9 juin prochain une nouvelle édition de son colloque consacré à l'e-commerce dans le secteur touristique en collaboration avec Tourisme Wallonie.

Cette initiative vise à accompagner les opérateurs touristiques wallons dans l'évolution de leurs pratiques commerciales et numériques, dans un contexte où les usages digitaux occupent une place croissante dans la préparation et la réservation des séjours. En amont de l'événement, une communication ciblée a été menée auprès des hébergements enregistrés et des opérateurs d'activités touristiques. La diffusion a également été relayée via des newsletters ainsi que sur LinkedIn.

Chaque année, cette journée réunit des experts, des professionnels du tourisme ainsi que des acteurs institutionnels autour des tendances digitales, des bonnes pratiques en matière d'e-commerce et d'outils concrets destinés à soutenir le développement des activités touristiques. Le programme de l'édition 2026 comprend deux conférences thématiques portant respectivement sur les stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité sur les moteurs de recherche tels que le GEO qui vise à faire citer votre marque par l'intelligence générative et le SEO qui optimise le classement dans les moteurs de recherche traditionnels ; et sur l'égalité tarifaire comme levier stratégique pour le développement d'une activité touristique.

Par ailleurs, suite au succès rencontré en 2025, des séances de coaching individuel, animées par les experts de « Mon bagage numérique » et d'une agence spécialisée, sont proposées sur réservation préalable. Ces sessions de 30 minutes permettent aux participants d'analyser leurs outils numériques, d'être conseillés sur leur politique tarifaire et de définir une stratégie marketing adaptée à leur offre.

La principale nouveauté de cette édition 2026 réside dans l'organisation d'ateliers thématiques. À travers des témoignages concrets, les participants pourront découvrir les outils et services d'accompagnement proposés par Tourisme Wallonie et VisitWallonia afin d'adapter leur produit touristique aux attentes du marché. Ces ateliers couvriront l'ensemble des étapes clés de la mise en marché d'un produit touristique, de sa création à sa commercialisation, en passant par la fidélisation.

La participation à distance n'est pas prévue cette année, l'objectif étant de favoriser les échanges, le réseautage et le partage d'expériences entre les

opérateurs du secteur. Par contre, les supports des conférences ainsi qu'une synthèse des dispositifs présentés par Tourisme Wallonie et VisitWallonia seront transmis aux participants à l'issue de l'événement et mis à disposition sur le site internet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses bien complètes. Tout d'abord, je regrette qu'il n'y ait pas la possibilité de participer à distance. Je pense qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui devrait être permanent. J'entends bien la réponse selon laquelle la participation en présentiel favorise le réseautage, mais je crois que, par ailleurs, l'enjeu est tel qu'avoir la possibilité de suivre ce genre de séminaire et bénéficier des informations qui y sont dispensées de toutes les manières possibles et imaginables serait un plus à envisager avec volontarisme dans le futur.

C'est un enjeu important, et j'ai envie de dire que c'est capital. Merci de suivre cela de près. Je pense que VisitWallonia doit mener ce match avec volontarisme. Vous avez parlé de l'accompagnement d'une série d'acteurs – ce que je trouvais très intéressant. Je reposerai la question des chiffres derrière cet accompagnement, car je crois vraiment que c'est important, que c'est intéressant et, vous l'avez compris, je souhaite suivre ce dossier avec attention.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme sportif en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme sportif en Wallonie ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, ce sujet me passionne beaucoup. Alors que le Conseil de l'Union européenne poursuit actuellement ses discussions sur le rôle du tourisme sportif dans le développement durable des territoires, le tourisme sportif a tout son sens. Cela ne date pas d'hier, mais ce contexte surligne à nouveau, si c'était encore nécessaire, l'importance de ce tourisme sportif. Il s'agit de randonnées, de cyclotourisme, de sports de nature ou de grands événements sportifs. Dans de nombreuses régions européennes, le tourisme sportif est devenu un véritable moteur économique et territorial.

Pour les régions frontalières comme Ostbelgien, il représente aussi une opportunité concrète de renforcer la mobilité durable, l'attractivité touristique et la coopération entre territoires voisins.

Pour la Wallonie aussi, il y a très certainement là une carte à jouer. Je vous avais déjà interrogée sur les parcours de trail qui constituent à mon sens une vraie réussite et un vrai plus au niveau du tourisme sportif. Madame la Ministre, quelles sont les pistes de réflexion pour booster le tourisme sportif en Wallonie ? Des exemples à suivre existent-ils à l'étranger ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la pratique sportive n'est plus un simple complément aux vacances, mais peut désormais constituer la motivation principale du séjour. Qu'il s'agisse de participer à une compétition, de suivre un entraînement ou de relever un défi personnel, le tourisme sportif « actif » attire une clientèle engagée, fidèle et – ce qui n'est pas négligeable – à fort pouvoir d'achat.

À cette évolution s'ajoute le tourisme sportif « passif », porté par de grands événements internationaux et européens tels que Spa-Francorchamps ou encore les grandes compétitions cyclistes et footballistiques. Ces événements constituent aujourd'hui des vecteurs importants de visibilité, d'attractivité territoriale et de retombées économiques. Le tourisme sportif représente ainsi un véritable levier de développement économique et d'attractivité pour la Wallonie. Notre Région dispose à cet égard d'atouts importants : un patrimoine naturel dense, des paysages variés, un réseau de mobilité douce développé ainsi qu'un maillage ferroviaire permettant de renforcer les connexions entre transports et activités touristiques.

Dans ce contexte, les sports de nature occupent une place croissante dans la stratégie touristique régionale. La Wallonie peut notamment s'appuyer sur son réseau de points-nœuds, les itinéraires EuroVelo, ses massifs forestiers adaptés au trail, au VTT ou au gravel, ainsi que sur des dispositifs reconnus tels que le label « Bienvenue vélo ». Cette dynamique est déjà valorisée par VisitWallonia à travers le développement d'offres liées notamment au vélo, à la randonnée, au trail, au tourisme équestre, aux activités nautiques, au golf ou encore aux sports moteurs.

Par ailleurs, les grands événements sportifs constituent également un axe du tourisme sportif wallon. Au-delà des retombées économiques qu'ils génèrent, ils participent à la visibilité et à l'image de marque de la Wallonie. C'est dans cette logique que la Wallonie soutient des événements emblématiques tels que le Grand Prix de formule 1 de Spa-Francorchamps,

Liège-Bastogne-Liège, La Flèche wallonne ou encore plusieurs compétitions de trail et d'*outdoor*. Dans le même esprit, VisitWallonia développe, à mon initiative, une politique spécifique de soutien aux grands événements, notamment sportifs, dans l'optique de capitaliser sur ceux-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Réponse tout à fait complète qui n'appelle pas de ma part d'autres commentaires, si ce n'est féliciter la ministre pour cette excellente réponse et son attention à cette matière très importante, puisqu'elle concerne un public fidèle, engagé et à fort pouvoir d'achat. Nous allons continuer à être attentifs.

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les hébergements touristiques labellisés
« Bienvenue vélo » en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les hébergements touristiques labellisés « Bienvenue vélo » en Wallonie ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, le label « Bienvenue vélo » vise à identifier les infrastructures et hébergements touristiques proposant des services adaptés aux cyclistes en Wallonie. Dans un contexte de développement accru du vélotourisme – j'ai pu obtenir quelques éléments de réponse précédemment –, ce dispositif participe à la structuration de l'offre touristique à destination des usagers cyclistes.

La Wallonie dispose à cet égard de différents itinéraires cyclables et infrastructures dédiées, notamment à travers le réseau RAVeL et plusieurs parcours touristiques reconnus. Le développement d'hébergements labellisés constitue dès lors un élément important dans l'accueil des visiteurs pratiquant le tourisme à vélo.

Pouvez-vous nous fournir un état des lieux actualisé du nombre d'hôtels et d'hébergements touristiques labellisés « Bienvenue vélo » en Wallonie, ainsi que leur répartition géographique par province ? Constatez-vous une évolution du nombre d'établissements labellisés ces dernières années ? Quelles actions sont actuellement menées afin d'informer et d'accompagner les établissements touristiques souhaitant adhérer au label ? Existe-t-il des campagnes de sensibilisation ou des

partenariats spécifiques visant à promouvoir le dispositif auprès des professionnels du tourisme ? Tourisme Wallonie prévoit-il des mesures particulières afin de faciliter l'accès au label pour les établissements intéressés ?

Enfin, des analyses ou évaluations ont-elles déjà été réalisées concernant l'impact du label sur la fréquentation touristique ou sur l'activité des établissements labellisés ? Le cas échéant, quelles en sont les principales conclusions ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, certains éléments ont été cités tout à l'heure, mais vous allez avoir davantage de détails. À ce jour, le réseau « Bienvenue vélo » compte 973 opérateurs labellisés répartis sur l'ensemble du territoire wallon : 58 en Brabant wallon ; 104 en province de Namur ; 239 en province de Liège ; 281 dans le Hainaut et 291 en province de Luxembourg.

S'agissant de la typologie des opérateurs, les hébergements touristiques constituent près de 68 % du réseau. Ils sont suivis par les organismes touristiques – 10 % –, les établissements HORECA – 9 % –, les attractions – 8 % –, les producteurs – 3 % – et les vélocistes : 2 %.

L'évolution observée ces dernières années confirme l'intérêt croissant des opérateurs pour ce label. Nous l'avons dit tout à l'heure, entre 2015 et 2026, le nombre d'opérateurs « Bienvenue Vélo » a augmenté de 473 labellisés. Cela traduit une volonté accrue des professionnels d'adapter leurs infrastructures et services à cette clientèle spécifique.

Afin d'accompagner cette dynamique, Tourisme Wallonie mène, en collaboration avec les partenaires touristiques, des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de professionnalisation des opérateurs labellisés ou des candidats au label.

Cela se traduit notamment par l'organisation d'une rencontre annuelle « Bienvenue vélo » d'ateliers participatifs et de formations consacrés à la valorisation numérique du label, comme les initiatives « Mon Bagage Numérique », des webinaires sur l'ORC ou encore des ateliers mécaniques vélo.

Tourisme Wallonie diffuse également des outils pratiques et de bonnes pratiques au travers d'une newsletter régulière et d'une boîte à outils dédiée. Ces actions sont complétées par le travail de terrain mené avec notamment les fédérations d'hébergements touristiques, ainsi que des partenaires comme Pro Velo ou encore Chemins du Rail qui sont soutenus au travers des subventions pluriannuelles quinquennales.

L'ensemble de ces initiatives contribue à renforcer progressivement la qualité de l'accueil proposé aux cyclistes et à faciliter l'adhésion des opérateurs au label.

Enfin, concernant l'évaluation de l'impact du label, une réflexion est en cours au sein du Tourisme Wallonie, afin de mieux évaluer l'impact du label sur la fréquentation touristique en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour les précisions complémentaires à la réponse que vous avez donnée à la députée Desalle. Le label « Bienvenu vélo » est une plus-value pour la visibilité et une augmentation de l'attractivité. C'est un outil pertinent pour la promotion du vélotourisme en Wallonie.

C'est important de continuer à suivre ce label, à ce qu'il soit davantage encore promu. C'est une belle opportunité pour la Wallonie de se positionner sur le créneau du vélotourisme et de ce tourisme lent qui permet à chacun de découvrir une région davantage en profondeur.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les inquiétudes des campeurs de Claire-
Fontaine et l'avenir incertain du site »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les inquiétudes des campeurs de Claire-Fontaine et l'avenir incertain du site ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je reste particulièrement attentive aux différents dossiers liés à la fin de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », et dans ce cas, à celui du camping de Claire-Fontaine.

La reprise du site suscite des interrogations chez les campeurs qui ont exprimé leur incompréhension face aux mesures transitoires en vigueur, à savoir : absence d'électricité, d'eau, de gaz, interdiction d'y passer la nuit, accès limité. Ces contraintes rendent impossible toute occupation du site.

Un assouplissement de ces restrictions est-il envisageable, pour permettre une occupation minimale du site dans les prochaines semaines ? Existe-t-il une marge de manœuvre spécifique pour les sites

touristiques dépourvus de repeneur, comme Claire-Fontaine ? Existe-t-il un plan d'urgence ou un dispositif provisoire pour garantir un minimum de services aux campeurs tant qu'aucun repeneur n'est désigné ? Comptez-vous améliorer la communication entre l'administration, les autorités locales et les campeurs, afin d'éviter les incompréhensions actuelles ?

Nous apprenions récemment que la reprise par la Commune de Chapelle-lez-Herlaimont n'aboutirait finalement pas. La prochaine étape serait le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Depuis plusieurs mois, un acteur privé fait part de son intérêt pour la reprise, et déplore le manque d'attention porté à son projet par les autorités.

Pouvez-vous confirmer que l'ensemble des projets déposés, notamment celui-ci, seront examinés ? Quelles seront les modalités précises de l'appel à manifestation d'intérêt : critères de sélection, délais, obligations pour les candidats ? Le futur gestionnaire sera-t-il tenu de maintenir une vocation touristique accessible à toutes et tous ? Quel calendrier envisagez-vous pour cet appel à manifestation d'intérêt, et pour la désignation d'un éventuel opérateur ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, depuis le début de ce dossier, ma priorité est de gérer cette situation avec transparence et responsabilité, dans l'intérêt du site, des usagers et du territoire.

Des mesures transitoires ont été mises en place. Les campeurs se sont vu proposer, à leur demande, une convention d'occupation temporaire leur permettant de laisser leur caravane sur place durant la période de transition, au-delà de ce qui était initialement envisagé par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut ». Cette convention ne permet toutefois pas d'y loger. Les personnes n'ayant pas souhaité la signer seront invitées à libérer les lieux. Dans ce contexte, il n'est pas envisageable d'organiser un « service minimum » supplémentaire.

Je ne partage par ailleurs pas l'idée selon laquelle les campeurs auraient été laissés sans information. Un courrier leur a été adressé dès le mois de février afin de préciser les modalités de cette convention ainsi que les perspectives du site. Les usagers ont ensuite été informés à mesure de l'évolution des discussions avec la commune. J'ai également indiqué très clairement qu'aucune saison touristique ne serait organisée en 2026.

Concernant la reprise du site, je confirme qu'un acteur privé a été rencontré, à sa demande, le 12 janvier dernier. Mes équipes ont également rencontré une

association de campeurs ainsi que la commune de Chapelle-lez-Herlaimont dans un timing similaire.

Le Comité d'acquisition du SPW ayant indiqué qu'une discussion directe avec la commune était juridiquement envisageable, il était logique d'explorer prioritairement cette piste. La commune connaît son territoire et ses réalités locales ; il était donc cohérent de vérifier cette possibilité avant d'envisager d'autres scénarios.

Cette piste n'ayant finalement pas abouti, d'autres procédures sont actuellement analysées avec attention, dont notamment la vente, l'appel à manifestation d'intérêt ou différents types de concession. Quelle que soit la procédure choisie, elle garantira la transparence, l'égalité de traitement et la mise en concurrence. La valorisation touristique de ce site sera bien entendu un élément clé.

Parallèlement, nous travaillons, avec mon collègue François Desquesnes, sur les questions foncières, certaines parcelles relevant également de sa compétence. L'objectif est de disposer, à terme, d'un site cohérent et attractif. Il ne serait pas pertinent de lancer un appel au privé sur la base d'un morcellement des terrains. Ce qui pouvait être envisagé avec une commune, via un travail parallèle de regroupement progressif des parcelles, est en revanche beaucoup plus difficilement compatible avec les attentes d'un opérateur privé, qui doit disposer d'une vision claire et stabilisée du périmètre concerné.

Dès lors, il serait prématuré d'arrêter aujourd'hui un calendrier, mais aussi les modalités tant que l'ensemble des paramètres techniques, fonciers et juridiques ne sont pas stabilisés.

Soyez bien certain de toute l'attention que Tourisme Wallonie et mon cabinet réservent à ce dossier. Tous les jours, nous sommes interpellés par des campeurs et nous ne leur apportons pas d'autre réponse que celle que je viens de vous apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie vivement la ministre pour l'ensemble de sa réponse. Elle a commencé sa réponse par le terme « transparence ». Elle a été très claire et elle a répondu à toutes mes questions.

Je continuerai d'être attentive, au même titre que les autorités communales et privées et que les campeurs sur le dossier.

**Question orale
de M. Maxime Daye
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan des maisons du tourisme »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des maisons du tourisme ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, notre belle Wallonie regorge de trésors patrimoniaux, touristiques et gastronomiques qui ne demandent qu'à être connus. Pour que ces atouts soient valorisés, de nombreuses communes ont fait le choix de se regrouper dans des maisons du tourisme. Elles peuvent ainsi mener des projets, soutenus aussi bien par la Wallonie, que l'Europe ou par les provinces. Toutes ces activités sont structurées au sein de la maison du tourisme qui collabore également avec les acteurs touristiques et culturels locaux.

Bien que de nombreuses villes et communes soient pleinement satisfaites de ce service, d'autres décident de se retirer de ces structures touristiques supracommunales pour assurer l'offre touristique au niveau local. C'est le cas de Courcelles qui a choisi de mettre fin à son affiliation à la Maison du tourisme du Pays de Charleroi.

Les raisons de cette désaffiliation sont principalement financières. Alors qu'en 2001, la commune de Courcelles déboursait cinq centimes par habitant, elle en débourse désormais cinq fois plus, soit 25 centimes.

Il s'agit d'une cotisation de 10 000 euros au total qui pourrait, selon les élus courcellois, être utilisée à meilleur escient en reprenant la gestion touristique au niveau communal. Courcelles n'est pas la seule commune à faire ce choix puisque Pont-à-Celles l'a déjà fait par le passé.

Ces désaffiliations me poussent à me questionner sur les retombées réelles pour les communes des actions des maisons du tourisme. Quel bilan pouvez-vous dresser de ces structures supracommunales touristiques à l'heure où l'on travaille beaucoup sur la lasagne institutionnelle ? Comment pouvez-vous garantir que toutes les communes affiliées à une maison du tourisme soient valorisées à hauteur de leur engagement financier ? Qu'est-ce qui explique la hausse importante des coûts d'affiliation ? Des pistes sont-elles envisagées pour développer l'intérêt de ces maisons du tourisme ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, les maisons du tourisme jouent un rôle dans la structuration de l'offre touristique à l'échelle supracommunale. Elles assurent des missions de coordination, d'ingénierie, de valorisation des offres, d'accueil et de mise en réseau des opérateurs, mais elles contribuent aussi à une meilleure articulation entre les politiques locales et les orientations régionales en matière de développement touristique.

Pour être lisible et efficace, l'action touristique doit s'inscrire dans un écosystème cohérent avec l'image de la destination et les habitudes des visiteurs, dépassant le périmètre strictement local.

L'impact des actions d'une maison du tourisme doit être prioritairement analysé sur l'attractivité globale du territoire, les dynamiques de coopération et les retombées collectives que ces structures permettent de soutenir.

S'agissant du retour des communes, il n'existe pas à ce stade d'enquête globale et structurée permettant d'objectiver de manière exhaustive leur niveau de satisfaction. Néanmoins, les échanges réguliers avec les acteurs de terrain, les remontées des maisons du tourisme et les collaborations menées au quotidien permettent de constater qu'un grand nombre de communes expriment un regard globalement positif sur les services rendus et l'accompagnement proposé.

Cela étant, je reste attentive au fait que chaque commune puisse clairement identifier sa place et les bénéfices retirés de son affiliation. C'est pourquoi j'encourage un dialogue renforcé et régulier entre les maisons du tourisme et leurs membres afin de garantir transparence, compréhension mutuelle et équilibre dans les relations.

La hausse des coûts d'affiliation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'évolution générale des coûts de fonctionnement et l'indexation, mais aussi les attentes croissantes, notamment en matière de professionnalisation. Pour certaines, ces contributions n'avaient d'ailleurs plus été réévaluées depuis de nombreuses années.

Dans le contexte budgétaire actuel marqué par les contraintes pesant sur les finances communales et la réforme des points APE ainsi que l'évolution du rôle des provinces, j'ai engagé un travail de fond visant à faire évoluer le paysage des organismes touristiques. À ce titre, mes équipes, en collaboration avec Tourisme Wallonie, travaillent avec les maisons du tourisme afin d'évaluer la soutenabilité des modèles actuels à moyen et long termes, et, le cas échéant, d'identifier des adaptations nécessaires, notamment à l'échelle de territoires plus pertinents.

Ce travail permettra également de clarifier le rôle des maisons du tourisme dans l'écosystème touristique de demain, aux côtés de Tourisme Wallonie, de VisitWallonia et des autres partenaires structurants du territoire.

Il me paraît essentiel dans cette perspective d'associer des représentants communaux à ces réflexions afin de construire collectivement un modèle qui réponde à la diversité des réalités locales, tout en étant aligné sur les attentes des touristes et surtout sur les enjeux de demain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, vous dites que les communes sont majoritairement positives. Je suis très globalement positif par rapport à votre réponse. Vous avez identifié le plus important, à savoir que les villes et communes qui sont dans une maison du tourisme trouvent leur place. L'exemple d'actualité que j'ai donné est celui du Pays de Charleroi. Si je prends un exemple de ma région, c'est La Louvière qui a la maison du tourisme sur son territoire. On a donc l'impression que cette maison du tourisme est là avant tout pour la grande ville et moins pour la périphérie ou pour le territoire global. Je marque avec beaucoup d'attention votre travail de fond pour identifier le meilleur paysage au regard de toutes ces réformes de la lasagne institutionnelle que l'on est en train de faire en Wallonie. Vous avez tout mon soutien pour ce faire.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Maxime Daye, MR
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Charles Gardier, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
M. Patrick Spies, PS
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'à 2018)
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
C2C	Connect2Cycle (Projet Interreg Meuse-Rhin)
ETP	équivalent temps plein
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GAL	groupe(s) d'action locale
GEO	Generative Engine Optimization (Optimisation pour les moteurs génératifs)
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ORC	Outil régional de commercialisation
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
RAVeL	réseau autonome des voies lentes
SEO	Search Engine Optimization (Optimisation pour les moteurs de recherche)
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
VTT	vélo tout-terrain